

# L'ACTION SOCIALE

INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO!

JULES DORION, Directeur.

EDITION QUOTIDIENNE

BUREAUX: 103 rue Ste-Anne

## AU PARLEMENT FÉDÉRAL

### M. Aylesworth, ministre de la Justice, propose l'abolition des cours d'Amirauté.— Discours de M. Honoré Gervais contre le projet—Les requêtes anti-alcooliques à la Chambre—L'administration du département des travaux publics—L'opposition accuse M. Pugsley d'extravagance.

Ottawa, 12.—A la séance de l'après-midi, M. Aylesworth a présenté un bill intitulé: "Loi modifiant la loi de la Cour Suprême".

Le principal changement apporté à la loi est qu'à l'avenir les causes électoriales auront droit de préséance, de quelque province qu'elles viennent.

#### LA COUR D'AMIRAUTE

M. Aylesworth, présente aussi la résolution suivante, qui a fourni le sujet de discussion pour toute la séance:

"Qu'il est expédient d'établir de meilleures dispositions à l'égard de l'exercice de la juridiction d'amirauté dans le Canada, conformément à la loi dite "Colonial Courts of Admiralty, act, 1800". Et aussi de prescrire qu'il pourrait être accordé à titre de compensation pour perte de salaire ou d'émoluments d'office, à chacun des juges en Amirauté de la cour de l'échiquier remplissant cet office au premier jour de septembre 1907, et au prévôt du district d'amirauté de Québec, une annuité égale aux deux tiers de son salaire, au régistralre du district d'amirauté de Toronto, la somme de \$750, au régistralre du Nouveau-Brunswick, la somme de \$1500".

D'après le bill qui est annoncé par cette résolution, la juridiction de l'Amirauté sera transférée aux cours civiles des diverses provinces.

Les juges, officiers, etc., que cette loi affectera recevront comme compensation, les juges une annuité égale aux deux tiers de leurs salaires, et les autres, une somme de \$1000 ou le montant spécifié dans la résolution.

M. Aylesworth, en appuyant la résolution, a fait l'histoire de la juridiction de l'Amirauté au Canada. Il a ajouté que le bill proposé recevait l'approbation du gouvernement impérial.

Plusieurs députés combattirent la résolution, et le discours le plus important, comme documentation et comme argument contre le projet, a été celui de M. Honoré Gervais, député de la division St-Jacques, de Montréal, et professeur à l'Université Laval. Nous ne pouvons malheureusement qu'en donner un pâle résumé.

#### DISCOURS DE M. GERVAIS

M. Gervais combat la résolution et le bill "in toto".

D'après lui, la loi fédérale de 1891, qui a créé une Cour d'Amirauté et 6 cours locales d'Amirauté, est inconstitutionnelle. En effet, la loi anglaise de 1890 permettait bien aux législatures coloniales d'organiser des tribunaux d'Amirauté, mais il ne s'ensuit pas que ce droit appartienne au Parlement du Canada d'après la jurisprudence anglaise et les clauses d'interprétation de la loi constitutionnelle de 1867; il y a une différence entre une législature et un parlement.

D'après M. Gervais, le parlement anglais avait autorisé les provinces et non le Parlement du Canada à organiser les tribunaux d'Amirauté.

Malheureusement les provinces ne se sont pas servi de ce mandat législatif à venir jusqu'à aujourd'hui. Il ne s'ensuit pas, d'un autre côté, qu'en 1908 le Parlement du Canada puisse essayer de confirmer d'une façon inconstitutionnelle une première loi qui était "ultra vires".

Prenant pour acquis, pour les fins de la discussion, que la loi de 1891 soit constitutionnelle, il n'y a pas lieu de l'amender de la façon préconisée par le ministre de la Justice.

Personne ne demande ce changement.

Le barreau de Québec et de Montréal, les chambres de commerce, les associations d'armateurs, des ingénieurs comme de l'extérieur, des juges, les députés des villes maritimes du Canada, en un mot, tous ceux qui s'intéressent au commerce maritime se sont prononcés contre le bill projeté.

Il y a plus, il est nécessaire que les cours d'Amirauté actuelles subsistent avec leurs procédures propres et qu'elles soient présidées par des juges ayant une expérience particulière ainsi qu'une connaissance approfondie des usages, des coutumes, des lois, ainsi que de la terminologie et difficile à acquérir de personnes et des choses de la navigation, sans oublier les lois qui les régissent.

En Angleterre même, pays maritime par excellence, en dépit du grand désir d'unifier les formes de procédure en vertu de la loi d'organisation

Judiciaire de 1873, on a dû conserver sous le nom de "Division de la haute Cour de Justice" l'ancienne haute Cour d'Amirauté, comme l'on a dû, également, conserver les divisions des actions et toutes les formes de procédure de la haute Cour d'Amirauté, les décrets ministériels et des règles de pratique adoptées en vertu de cette loi de 1873.

Pour lui, dit M. Gervais en terminant, de quelque manière qu'on étudie le bill proposé, on ne peut s'empêcher de conclure qu'il est inopportun, contraire aux meilleurs intérêts du commerce maritime et par-dessus tout, inconstitutionnel.

MM. R. L. Borden, Porter et Gervais ont parlé dans le même sens que M. Gervais contre la proposition. Cette dernière fut finalement adoptée et le bill présenté en première lecture.

Mais il est, paraît-il, déjà entendu que le bill sera retiré en deuxième lecture ou que du moins il ne sera pas poussé plus loin.

#### REQUÊTES ANTI-ALCOOLIQUES

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, des requêtes demandant au gouvernement de seconder la propagande anti-alcoolique ont été présentées par plusieurs paroisses de la province de Québec par l'entremise de leurs députés au parlement. Les députés MM. Robitaille, de Québec, Béland, de la Beauce, Fortier, de Lotbinière, Morin, de Dorchester, Lapointe, de Kamouraska, Lavergne, de Montmagny, Gauvreau, de Témiscouata. Les requêtes présentées par M. Robitaille étaient celles des paroisses de Beauport, Notre-Dame des Laurentides, Ste-Foy et St-Ambroise de Lorette.

#### SEANCE DU SOIR

La séance du soir a été consacrée à la discussion de la proposition suivante de M. Perley:

"Que les revenus du Canada appartiennent au peuple de ce pays et devraient être dépensés dans le meilleur intérêt public, et que cette Chambre condamne l'action du gouvernement actuel en dépensant de l'argent sur des corporations et individus sans aucun profit pour le public."

#### CAS D'EXTRAVAGANCE

M. Perley dit que pendant que la population du Canada a augmenté de 25 pour cent pendant les dernières 12 années, les dépenses du département des travaux publics ont augmenté de 700 pour cent. Pour l'année finissant le 30 juin 1896, les dépenses de ce département étaient de \$1,414,592, tandis que pour l'année finissant le 30 juin 1906, elles n'étaient pas moins de \$9,844,242. Il cite des cas d'extravagance, le qual de Hull, qui a coûté \$54,000, qui n'était pas demandé ou ne collectait pas d'honoraires et pour la garde d'un homme recevait un salaire pour des devoirs imaginaires. A d'Israël, P. Q., le département a bâti un qual municipal auquel on a donné le nom de pont. Jamais un bateau n'a été vu à cet endroit. Le sol-disant qui construirait une fondrière où le député de Dorchester (M. Morin) a récolté du poisson pendant des années.

Il parle aussi d'un qual de \$15,000 construit à St-Joseph pour un village de 100 personnes. Il reproche aussi au gouvernement d'avoir pratiquement donné \$50,000 à la compagnie de Pulpe de Chicoutimi en se chargeant d'estacades sur la rivière Saguenay.

Le Dr Reid, conservateur, de Grenville, cite un cas où le gouvernement aurait payé \$5,000 pour la construction d'un qual à Stanley Island, sur le St-Laurent, pour le bénéfice d'un particulier influent auprès du gouvernement; il dit que dans d'autres cas des travaux ont été faits pour gagner la confiance des électeurs. Le Dr Reid dit que dans son propre comté on a dépensé un million et demi à deux millions de dollars pour des travaux de Colonisation, tandis qu'une dépense de \$100,000 aurait suffi en s'y prenant autrement et avec la garantie d'obtenir de meilleurs résultats. Il parle de la Ross Rifle Co., à qui on a vendu un terrain près de Québec, terrain qu'il faudra racheter. Il dit qu'on a payé un million ou deux pour des fusils sans valeur.

Sir Fred. Borden.—Je dis à l'hon. député que ce n'est pas vrai.

Crise de "A l'ordre".

## CONVENTION FORESTIÈRE

### Mgr J.-C. K.-Lafamme, de l'Université Laval, donne une conférence devant les membres de la convention

#### UN BEAU SUCCÈS

"La parcelle de bois du cultivateur" tel est le titre de cet important travail dont nous publions le texte

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—La deuxième séance du neuvième congrès de l'Association Forestière du Canada a eu lieu hier après-midi, devant un auditoire beaucoup plus nombreux que celui du matin.

Sur l'estrade, de chaque côté du président, on remarque Mgr Raclet, évêque coadjuteur, et M. le chanoine Dauth, de l'Archevêché.

Le premier conférencier de l'après-midi est Mgr J.-C. K.-Lafamme, doyen de la Faculté des Arts, à l'Université Laval de Québec.

Dans les quelques notes qui suivent, je ne m'occuperai que des cultivateurs de la province de Québec, et même je restreindrai encore le cadre de mon travail au district de Québec proprement dit, parce que c'est celui avec lequel je suis plus familier. Cependant, je crois que les conditions économiques du reste de la province sont sensiblement les mêmes, si l'on veut bien tenir compte des modifications résultant de circonstances locales qui varient nécessairement d'un endroit à l'autre.

On sait par les recensements officiels que, de tous les pays du monde, c'est aux Etats-Unis que se fait la plus grande dépense de bois en proportion de la population. On avait cru dans le temps que l'usage qui se répand de plus en plus de matériaux de construction inconnus, il y a cinquante ans—le fer et le béton—avait diminué cette dépense de bois, mais, en réalité, il n'en a rien été. Au contraire, on constate que, d'une année à l'autre, la consommation du bois suit une progression croissante. Cette augmentation est due, en grande partie au développement si rapide des chemins de fer, des lignes télégraphiques et téléphoniques et surtout à la dévorante industrie de la fabrication de la pulpe.

Une lettre que je viens de recevoir de France affirme qu'il est bien certain que, surtout les besoins de l'Amérique du Nord beaucoup plus de bois que la nature n'en produit. A ce train, s'il continue sans être au moins enravé, la ruine totale de vos cinq cents millions d'hectares de forêt, sera l'affaire tout au plus d'un demi-siècle.

Voilà pour les Etats-Unis. Les chiffres officiels que nous avons pour la province de Québec ne nous permettent pas de dire que le même état de chose existe chez nous. Cependant il est infiniment probable que nous dépensons, toute proportion gardée, autant de bois que nos voisins, étant donné surtout que l'emploi de la houille pour le chauffage domestique est virtuellement inconnu dans nos campagnes. Partout on se chauffe au bois, on construit les édifices priés en bois, on enclos les champs avec des pieux de bois. Par conséquent chaque habitant de Québec dépense certainement autant de bois sinon que son voisin des Etats-Unis, et tel comme chez nos voisins, cette dépense doit aller en augmentant.

C'est dire la grande valeur pour le cultivateur de la parcelle de forêt qu'il possède encore. En effet, c'est elle qui lui épargnera de grandes dépenses en lui assurant à la fois et le bois d'oeuvre et le bois de feu; et c'est encore elle qui lui permettra de réaliser de temps en temps des profits assez considérables par la vente des produits d'une coupe bien réglée, lorsque les circonstances le lui permettront ou le lui imposeront.

Aussi est-il admis par tous ceux, de deux fermes voisines, et, par conséquent, à sol également fertile, celle qui possède encore une quantité de bois capable de remplir les conditions énumérées plus haut a une valeur plus grande que l'autre. Elle est, si l'on peut dire, plus complète, elle est le propriétaire à l'avantage d'avoir à sa disposition, chez lui, tout ce qui lui est nécessaire. Et qu'on ne dise pas que ces acres de terre non défrichées donneraient plus de revenu si on les mettait en culture. Cela est possible dans quelques cas particuliers. Mais en pratique et pour les raisons déjà données, le cultivateur préfèrera toujours, avec raison, une production qui ont été faites.

(Suite à la 5e page)

## AU PARLEMENT PROVINCIAL

### M. Lacombe propose que l'époque des déménagements soit fixée par un nouvelle loi en juillet au lieu de mai, comme elle est maintenant—Les inconvénients de la loi actuelle—L'indemnité des jurés de nos cours criminelles est augmentée—Les frais de voyage des jurés—Interpellations.

Deux mesures législatives ont surtout intéressé la chambre, hier après-midi: La première présentée par M. Lacombe, demande une loi amendant les articles 1608 et 1642 du Code civil. La seconde, présentée par M. Gouin, avait trait à l'augmentation de l'indemnité des jurés en matière criminelle.

Le député de Ste-Marie a donné les explications suivantes en proposant la deuxième lecture du bill:

"Les articles 1608 et 1642 du code civil obligent les locataires qui n'ont pas stipulé autrement par bail, à faire leurs déménagements au commencement du mois de mai. Je demande que la chambre fixe aux locataires une autre date plus propice, en juillet par exemple, pour opérer ces déménagements. Plusieurs raisons militent en faveur du changement. La principale est probablement celle qui suit: Le système actuel est de nature à nuire à l'éducation de l'enfance.

En effet, dans les grandes villes surtout, et particulièrement à Montréal, nous avons un nombre considérable de personnes qui sont forcées de déménager presque tous les printemps. Le père de famille change d'atelier ou d'usine et il veut, autant que possible, s'installer non loin du lieu de son travail."

#### L'ENFANT ET L'ECOLE

"Or, la loi actuelle met ces personnes dans une condition tout-à-fait désavantageuse, surtout en ce qui concerne l'instruction de leurs enfants. En dépit des efforts tentés jusqu'ici pour obtenir l'uniformité des livres dans les écoles élémentaires, on sait qu'ils sont différents encore, ainsi que les méthodes d'enseignement, dans la plupart de nos classes. Pour l'enfant du pauvre locataire obligé de changer de quartier, l'époque du déménagement opère une saison dans l'année scolaire, alors qu'il reste à peine deux mois pour la compléter. Transplanté brusquement d'une école dans une autre, l'enfant est tout-à-fait dépaycé au milieu de ses nouveaux compagnons et de ses nouveaux maîtres. Il ne retrouve pas facilement dans les livres neufs que lui achète son père—charge onéreuse pour un homme de cette condition—les choses qu'il croyait savoir au sortir de la première école; il met du temps à s'habituer aux méthodes pédagogiques de ses nouveaux professeurs; et enfin, il se trouve sur un pied d'infériorité vis-à-vis de ses condisciples."

"Le découragement le prend alors le plus souvent et, à cause d'un déménagement, cette année de classe est parfois perdue. Un autre fait qui est de nature à décourager l'écolier, c'est qu'il perd presque toujours les récompenses, fruits de son travail de huit mois et auxquelles il avait droit pendant l'année qu'il vient de quitter. L'émulation y perd et l'instruction de même."

#### LES INTEMPERIES

"Il y a aussi beaucoup d'autres conséquences désavantageuses dans l'habitude des déménagements au mois de mai. De par notre code civil, ceux qui veulent déménager au mois de mai, sont obligés de donner un avis de trois mois à leurs locateurs, soit au commencement de février. C'est dans l'intervalle que les pauvres gens, les femmes surtout, se mettent en quête de nouveaux logis. On ne pourrait trouver une saison plus désavantageuse. Le froid, la pluie, la neige et le vent, si fréquents pendant ces trois mois, rendent nécessairement pénibles ces recherches laborieuses et pour les chercheurs et pour les gens dont ils visitent les logements."

"De plus, le mois de mai qui, dans d'autres pays peut s'appeler le mois des fleurs, est en notre province un des mois les plus rigoureux de l'année. Le froid, humide, pluvieux et venteux. Le déménagement à cette époque de l'année force les gens à se donner plus de misère qu'ils n'en éprouveraient, s'ils pouvaient faire ces chambardements dans la belle saison. Quiconque a vu un déménagement, aux premiers jours de mai, sait combien l'on peut souffrir du froid dans ces maisons glacées où l'on enlève ou installe ses meubles."

#### VIVE L'ÉTÉ

"Tous ces inconvénients disparaîtraient si l'on amendait la loi dans le sens proposé et si l'on fixait dorénavant pour les déménagements un

mois de la saison d'été. A cette époque, les enfants sont en vacances et la température est plus clémente."

M. Tellier, député de Joliette, sans être opposé au projet de loi, propose qu'on le réfère au comité d'étude avant d'en consacrer le principe par une deuxième lecture.

"Les législateurs qui ont fait notre code civil devaient avoir des raisons, dit-il, pour fixer au mois de mai l'époque des déménagements. Il conviendrait de rechercher ces raisons, avant de modifier la loi dans le sens demandé."

Mais les explications claires et pratiques du député de Ste-Marie ont convaincu la chambre qui vote, sur division, la deuxième lecture du projet de loi. Il est ensuite référé au comité des bills privés.

#### INDEMNITÉS NOS JURÉS

La chambre s'est ensuite formée en comité général et, à la demande du premier ministre, qui est en même temps procureur général de la province, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Que chaque juré appelé à servir comme grand ou petit juré, qui a son domicile en dehors d'un rayon de cinq milles du palais de justice où est tenue la cour, reçoive une indemnité de deux piastres pour chaque jour qu'il est nécessairement absent de son domicile pour comparaître devant le tribunal.

2. Que chaque tel juré qui a son domicile dans le rayon de cinq milles du palais de justice où est tenue la cour, reçoive une indemnité d'une piastre et cinquante centimes pour chaque jour qu'il est nécessairement absent de son domicile pour comparaître devant le tribunal.

#### EXPLICATIONS

Ces deux résolutions sont fort heureuses et de nature à rendre plus effective l'administration de la justice dans notre province.

Comme chacun sait, la charge de juré dans un procès criminel est non seulement fatigante et ennuyeuse, mais onéreuse pour les citoyens qui, par ordre de la Couronne, doivent quitter leurs familles et leurs affaires pour aller s'enfermer dans un palais de justice quelconque—il n'a d'ordinaire de palais que le nom—pour y entendre, pendant des semaines, et y juger les turpitudes des criminels de son district.

Jusqu'ici, les jurés ne recevaient qu'une indemnité d'une piastre ou d'une piastre et demi par jour, selon qu'ils demeuraient dans un rayon de cinq milles ou plus du palais de justice où ils étaient appelés. Quant les résolutions proposées par le premier ministre auront force de loi, ces indemnités seront portées à une piastre et demi ou deux piastres par jour, selon le cas.

Il n'y a pas de doute que l'amélioration est sensible et de nature à plaire à tous ceux qui veulent voir le bon fonctionnement de nos tribunaux criminels.

Comment veut-on, en effet, qu'un homme de condition et d'éducation moyennes, accepte et remplisse avec conscience son devoir de juré, quand la loi le force à subir des pertes de temps et d'argent considérables en même temps que l'ennui d'une clausure plus ou moins longue pour des motifs qui sont presque toujours au-dessus de sa compréhension?

Nous nous réjouissons donc de la réforme en voie d'accomplissement, et nous espérons que le gouvernement sera bientôt capable de faire un pas de plus dans ce même sens, et d'accorder leurs frais de voyage aux jurés appelés dans nos cours criminelles, comme il est fait déjà dans les cours civiles.

#### FRAIS DE VOYAGE

C'est ce qu'auraient voulu obtenir de suite MM. Prévost et Tellier.

Le député de Terrebonne cite certains faits qui se sont produits dans son comté. Des jurés ont été appelés d'une distance de vingt-cinq lieues. Leurs frais de voyage leur ont coûté plus que ne leur a rapporté leur indemnité d'une piastre et demi par jour, qui leur était donnée pour compenser la perte qu'ils subissaient par l'abandon momentané de leur travail. M. Prévost trouve injuste qu'on laisse peser sur un particulier la plupart du temps pauvre les sacrifices que devrait assumer la collectivité.

Le député de Joliette est aussi de cette opinion. Il suggère qu'on traite au moins les jurés aussi bien que les témoins appelés à témoigner dans une cause civile, dont les frais de déplacement

sont payés à part l'indemnité d'une piastre par jour qu'ils reçoivent et leur pension.

M. Gouin leur répond que les finances de la province ne permettent pas, pour le moment, de faire plus que ce qu'il propose. Le gouvernement a posé ces raisons, il a calculé ce que pourraient coûter les réformes demandées, et il a jugé que, cette année, il ne pouvait faire plus que d'augmenter l'indemnité quotidienne des jurés. Il espère que, une autre année, il pourra avancer d'un autre pas dans la voie du progrès, et accomplir la réforme que l'on demande et qui s'impose.

La loi constituant en corporation "L'Action Sociale Catholique", loi présentée par M. Delage, a subi sa deuxième lecture et a été référée au comité des bills privés.

#### INTERPELLATIONS

L'ordre du jour était, hier, remarquablement chargé à l'article des interpellations. Nous donnons ci-après les principales suivies des réponses du ministre:

M. Glard pose les questions suivantes: 1. Existe-t-il un certain club connu sous le nom de "Matane Fishing Club"? 2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été incorporé? 3. Quelles sont les personnes qui se sont ainsi constituées le "Matane Fishing Club"?

Réponse de M. Doolin: 1. Oui. 2. Le 30 mai 1899. 3. Lt.-Col. de la Chervie Thomas Irwin, Ottawa; Hon. Robert Grant, Juge de Probata Court, Boston; John Hamilton, Québec; Charles Elliot, Ottawa; Harry Dornier Warren, Toronto; Alfred Edward Plummer, Toronto; Walter Gibson Pringle Cassels, Toronto.

M. Leblanc pose les questions suivantes: 1. Le gouvernement a-t-il reçu dans l'affaire de la Commission Royale de l'Abbitim, les réclamations ou copies (a) des commissaires; (b) du secrétaire; (c) du sténographe; (d) de M. J. N. Greenshields et J. A. Lane, avocats nommés par le gouvernement? 2. Dans l'affirmative, quel est le montant de chacun de ces comptes et réclamations, et combien le gouvernement a-t-il payé sur chacun d'eux? 3. Combien le gouvernement a-t-il payé pour les témoins assignés devant la Commission?

M. Gouin répond comme suit: 1. Non. 2. La réponse à la question précédente dispense de répondre à celle-ci. 3. Le gouvernement n'a rien payé directement et il n'a pas encore de retour de la commission à ce sujet.

Le député de St-Louis, M. Langlois, pose l'importante question suivante: 1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance du rapport du congrès de l'association des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, tenu en juillet 1907, et particulièrement du paragraphe suivant qui contient au sujet du Bureau central des examinateurs: "L'association est d'avis que les pouvoirs de ce Bureau sont trop étendus, puisque les brevets qu'il accorde sont les égaux de ceux octroyés par les écoles normales, quand les porteurs des premiers ne peuvent donner aucune garantie de formation pédagogique. En conséquence, elle suggère, qu'à l'avenir, ce Bureau n'ait plus que le droit d'accorder des certificats d'études. Après trois ans d'enseignement, tout porteur d'un certificat pourrait obtenir un diplôme du surintendant de l'instruction publique, sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé où ce titulaire aurait enseigné"? 2. Le gouvernement entend-il donner suite à cette suggestion?

M. Gouin répond: 1. Oui. 2. A l'étude.

M. Leblanc pose les questions suivantes: 1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes, depuis quelques années, contre M. Christophe Chouinard, percepteur du revenu à Matane? 2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de faire une enquête sur ces plaintes?

M. Weir répond: 1. Oui. 2. Les plaintes ont été entendues, et l'on n'a pas jugé à propos de faire une enquête. La correspondance à ce sujet a été déposée devant cette Chambre le 4 mars 1907.

En réponse à M. Glard, M. Gouin déclare que M. Edmond Chassé n'est pas à l'emploi du gouvernement.

Le même déclare, en réponse à M. Bergevin, que le gouvernement est représenté à la convention forestière qui se tient actuellement à Montréal.

JOS. E. BARNARD.

ELIE RICHARD

INGÉNIEUR-MÉCANICIEN

522, rue St-Valier

TELEPHONE 3115

Ouvrages neufs et réparations de toutes sortes dans... Les Engins de Marine et stationnaires, Pompes, Elevateurs, Machines à Bois, de Cordonniers, etc

ANTITUSSINE

"SIROP POUR LA TOUX" C'est réellement la préparation la plus recommandable pour guérir promptement la Toux, les Rhumes, l'Enrouement, l'Extinction de voix, le Sifflement, l'Asthme, la Bronchite et la Consommation.

DEPOSITAIRE: PHARMACIE L. E. MARTEL 91, RUE ST-JOSEPH, TEL. 2483

Diplômes de Musique

Le "Dominion College of Music" ayant décidé d'établir aux Trois-Rivières, un centre d'examen pour l'obtention de diplômes de musique, y enverra des juges vers le milieu de mai prochain.

LES ANCIENS TRAVAUX DE TEINTURE

Possédant toujours la Confiance toujours les Premiers. Rideaux, Damases, Moreen, Repp et Chenille, Teints dans toutes les couleurs.

La Teinture Pfeiffer 21-4-6, RUE McNAHON

Sucre d'Erable

Ce châteaume qui perd la moitié de votre eau, perd aussi votre sucre et votre temps. Assurez vous que vous avez le meilleur en achetant celui de GOULET, reconnu supérieur à tout autre.

FRS. GOULET FABRICANT St-Cervais, Co. Bellechasse, P. Q. FONDE EN 1868

LE COURRIER DE LA PROVINCE

Comte d'Arthabaska

STE-HELENE DE CHESTER Les directeurs du cercle agricole se sont assemblés dernièrement. Les officiers suivants ont été nommés: Ephrem Lafrance, président; William Lavigne, vice-président; Joseph Janelle, sec-trés.

Comte de Bagot

ST-HUGHES Notre ancien vicaire, M. l'abbé Albert Vézina, était à St-Hughes la semaine dernière. Il est parti samedi dernier pour St-Denis.

Comte de Bonaventure

ST-JEAN L'EVANGELISTE L'office des Quarante-Heures qui devait avoir lieu le 11 courant a été remis au 24, par rapport à la neuvaïne de Carleton.

Comté de Charlevoix

PETITE RIVIERE Mlle Palmire Dufour, âgée de 32 ans, est décédée ce matin. M. et Mme Omer Simard, de Montréal, sont en promenade dans notre paroisse.

Comté de Chicoutimi

ST-ALPHONSE M. l'abbé E. E. Gauthier, missionnaire agricole est actuellement aux Etats-Unis à faire des conférences agricoles dans l'intérêt de repatriement et de la colonisation.

Comté de Mégantic

THETFORD MINES M. Joseph Terrien, âgé de 88 ans, est décédé subitement le 10 du courant. Il aura enquéte.

Comté de Nicolet

STE-SOPHIE DE LEVRARD Nous regrettons d'annoncer la mort de Mme Maria Toutant, épouse de M. Jérémie Mayrand.

Comté de Québec

N.-D. DES LAURENTIDES On travaille actuellement l'intérieur de l'église, suivant les plans de MM. Talbot et Dionne, architectes de Québec.

Comté de Drummond

L'AVENIR Le lundi, 9 mars, il y a eu grande assemblée à la salle publique de l'Avenir dans le but de mener à bonne fin la grande entreprise de la construction d'un chemin de fer entre Richmond ou Melbourne et Drummondville.

Comté de Matane

ST-LEANDRE Le 2 mars dernier avait lieu à St-Octave de Métiis le mariage de M. Frs Xavier Fortin, fils de M. Noël Fortin, cultivateur, de St-Luc de Matane, avec Mlle Marie Thériault, fille de M. Paul Thériault, de St-Octave de Métiis.

Comté de Richmond

ST-GEORGES DE WINDSOR La retraite commencée dimanche dernier se terminera demain. Elle est prêchée par les Rév. PP. Thériault et Doyon. Les exercices ont été suivis par une foule nombreuse.

Comté de Montmorency

ST-TITE DES CAPS La neige est en telle abondance que le trafic en souffre beaucoup. Nous avons beaucoup de malades; le médecin est sur pied nuit et jour.

Comté de Montmorency

STE-TITE DES CAPS La neige est en telle abondance que le trafic en souffre beaucoup. Nous avons beaucoup de malades; le médecin est sur pied nuit et jour.

Comté de Nicolet

STE-SOPHIE DE LEVRARD Nous regrettons d'annoncer la mort de Mme Maria Toutant, épouse de M. Jérémie Mayrand.

Comté de Québec

N.-D. DES LAURENTIDES On travaille actuellement l'intérieur de l'église, suivant les plans de MM. Talbot et Dionne, architectes de Québec.

Comté de Drummond

L'AVENIR Le lundi, 9 mars, il y a eu grande assemblée à la salle publique de l'Avenir dans le but de mener à bonne fin la grande entreprise de la construction d'un chemin de fer entre Richmond ou Melbourne et Drummondville.

Comté de Matane

ST-LEANDRE Le 2 mars dernier avait lieu à St-Octave de Métiis le mariage de M. Frs Xavier Fortin, fils de M. Noël Fortin, cultivateur, de St-Luc de Matane, avec Mlle Marie Thériault, fille de M. Paul Thériault, de St-Octave de Métiis.

Comté de Richmond

ST-GEORGES DE WINDSOR La retraite commencée dimanche dernier se terminera demain. Elle est prêchée par les Rév. PP. Thériault et Doyon. Les exercices ont été suivis par une foule nombreuse.

Comté de Montmorency

ST-TITE DES CAPS La neige est en telle abondance que le trafic en souffre beaucoup. Nous avons beaucoup de malades; le médecin est sur pied nuit et jour.

Comté de Rimouski

AMQUI M. Wilfrid Talbot, commerçant de bois de Montréal, a passé une partie de la semaine à Amqui en voyage d'affaires.

Comté de Yamaska

ST-DAVID M. l'abbé A. Paquin, curé, est allé aider son confrère, le curé de St-Pie de Guire.

Comté de Québec

N.-D. DES LAURENTIDES On travaille actuellement l'intérieur de l'église, suivant les plans de MM. Talbot et Dionne, architectes de Québec.

Comté de Drummond

L'AVENIR Le lundi, 9 mars, il y a eu grande assemblée à la salle publique de l'Avenir dans le but de mener à bonne fin la grande entreprise de la construction d'un chemin de fer entre Richmond ou Melbourne et Drummondville.

Comté de Matane

ST-LEANDRE Le 2 mars dernier avait lieu à St-Octave de Métiis le mariage de M. Frs Xavier Fortin, fils de M. Noël Fortin, cultivateur, de St-Luc de Matane, avec Mlle Marie Thériault, fille de M. Paul Thériault, de St-Octave de Métiis.

Comté de Richmond

ST-GEORGES DE WINDSOR La retraite commencée dimanche dernier se terminera demain. Elle est prêchée par les Rév. PP. Thériault et Doyon. Les exercices ont été suivis par une foule nombreuse.

Comté de Montmorency

ST-TITE DES CAPS La neige est en telle abondance que le trafic en souffre beaucoup. Nous avons beaucoup de malades; le médecin est sur pied nuit et jour.

A VENDRE

UNE CLARINETTE en si-bémol de la manufacture Jérôme Thibouville Lamy à Paris. Cette clarinette éprouvée et en bon ordre est d'origine avec 13 clefs d'argent d'Allemagne.

MAISON ET TERRAIN A VENDRE A LEVIS

Le soussigné offre en vente la magnifique propriété occupée actuellement par M. J. N. L'Amé, coin des rues Fraser et St-Jean, dans le quartier Notre-Dame.

A LOUER

St-Augustin, Portneuf, une boutique de 30 x 45 pieds. Une partie de cette boutique est aménagée pour un charbon et l'autre partie pour un forgeron.

A Vendre à St-Romuald

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE les-les des visiteurs. Maison comprenant sept appartements avec cuisine et attente, galerie dans les arbres, personnes partout, hangar à bois, grand terrain et au-delà de 100 pieds carrés de terrain, 5 minutes du lac et des chars électriques.

EMPRESES CANADIAN PACIFIC ATLANTIC STEAMSHIPS LTD. St-Jean, Halifax, Liverpool 1908 DÉPARTS 1908

Table with 2 columns: Destination (St-Jean, Liverpool) and Departure Dates (Mars, Avril, Mai).

Table with 2 columns: Classe (PREMIERE CLASSE, SECONDE CLASSE) and Price (Empress, Lake Manitoba, Lake Erie, Lake Champlain).

JULES HONE JR.

Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, de la Méditerranée, et aussi les Bermudes, Cuba, la Jamaïque, la Floride, etc.

TAUX RÉDUITS

TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE Québec à Trois-Rivières Et les Stations Intermédiaires

Le train local du dimanche part de Québec à 9 h 30 m. et au retour quitte Trois-Rivières à 7 h 10 m. p. m., arrêtant à toutes les stations.

\$4.90 MONTREAL ET RETOUR Les billets sont bons pour partir le samedi, et le dimanche pour revenir jusqu'au lundi soir.

A VENDRE

UNE CLARINETTE en si-bémol de la manufacture Jérôme Thibouville Lamy à Paris. Cette clarinette éprouvée et en bon ordre est d'origine avec 13 clefs d'argent d'Allemagne.

MAISON ET TERRAIN A VENDRE A LEVIS

Le soussigné offre en vente la magnifique propriété occupée actuellement par M. J. N. L'Amé, coin des rues Fraser et St-Jean, dans le quartier Notre-Dame.

A LOUER

St-Augustin, Portneuf, une boutique de 30 x 45 pieds. Une partie de cette boutique est aménagée pour un charbon et l'autre partie pour un forgeron.

A Vendre à St-Romuald

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE les-les des visiteurs. Maison comprenant sept appartements avec cuisine et attente, galerie dans les arbres, personnes partout, hangar à bois, grand terrain et au-delà de 100 pieds carrés de terrain, 5 minutes du lac et des chars électriques.

EMPRESES CANADIAN PACIFIC ATLANTIC STEAMSHIPS LTD. St-Jean, Halifax, Liverpool 1908 DÉPARTS 1908

Table with 2 columns: Destination (St-Jean, Liverpool) and Departure Dates (Mars, Avril, Mai).

Table with 2 columns: Classe (PREMIERE CLASSE, SECONDE CLASSE) and Price (Empress, Lake Manitoba, Lake Erie, Lake Champlain).

JULES HONE JR.

Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, de la Méditerranée, et aussi les Bermudes, Cuba, la Jamaïque, la Floride, etc.

TAUX RÉDUITS

TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE Québec à Trois-Rivières Et les Stations Intermédiaires

Le train local du dimanche part de Québec à 9 h 30 m. et au retour quitte Trois-Rivières à 7 h 10 m. p. m., arrêtant à toutes les stations.

\$4.90 MONTREAL ET RETOUR Les billets sont bons pour partir le samedi, et le dimanche pour revenir jusqu'au lundi soir.

# AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

(Suite)

Puisque nous avons commencé par un épisode de la vie publique, si l'on peut dire ainsi, de la Société St-Louis de Gonzague, et qu'au surplus bien cette partie de son histoire est la plus flatteuse pour elle, permettez que nous passions en revue dès maintenant les séances solennelles qu'elle a données ou auxquelles elle a pris part. Il nous faudra choisir et abréger, car le nombre en est grand.

Le 31 décembre 1858, au cœur de l'hiver, l'"Abelle" que l'on pouvait croire morte, reparait dans le parterre de l'abbé, toute pimpante, ses petites pattes chargées de métaphores emmiellées; un peu honteuse néanmoins, si l'on en croit les joies versées de Crémazie, mais vite rassurée "par les cris d'enthousiasme dont retentirent à son réveil les salles de récréation, les corridors et les parloirs".

MM. Cyr. Légaré, Ls. Beaudet et Ths. Et. Hamel, récemment arrivés d'Europe, ne furent point sans doute étrangers à cette résurrection.

L'aimable petite feuille, vous pensez bien, ne manqua pas de raconter la seconde soirée littéraire et musicale donnée par la Société St-Louis de Gonzague; et elle le fit avec une bienveillance touchante et dans un style exquis. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques lignes de son article :

"La Petite Salle présentait un coup-d'oeil ravissant. MM. les Petits y avaient été un luxe de décorations vraiment inouï et dont tous les yeux ont été agréablement surpris; mais ce qui rehaussait surtout l'éclat, c'était un nombreux et respectable auditoire, composé des membres du clergé et des plus honorables citoyens de cette ville. Grâce à l'obligeance bien connue et à la délicate générosité de MM. Desnais et Paré, une musique digne de ces deux artistes est venue ajouter un charme nouveau à cette séance déjà charmante sous tous les rapports."

C'était le 30 janvier 1859, le lendemain de la St-François de Sales, un dimanche soir. Les noms de l'année précédente figurent presque tous au programme, mais on y remarque ceux de plusieurs nouveaux débutants. Dix-sept élèves, depuis la 3e jusqu'à la préparatoire, prirent part à son exécution; et, notez bien, sur ce nombre pas un seul rôle muet. M. Wilbrod Couture se montra le digne successeur de M. Marcel Chabot, passé à la Société Laval; son allocation de bienvenue est une petite merveille de finesse et de sentiment. M. Couture est décédé, il y a deux ans, curé de Ste-Clair.

Mais comment relater par le détail une séance aussi variée et aussi abondamment remplie? Songez donc! Il n'y avait pas moins de quatre petites pièces comiques, à six ou à huit personnages, et arrangées de telle sorte que chacun d'eux eut son petit morceau à déclamer ou à chanter; ainsi par exemple dans le "Cours de dévotion" et la "Distribution des prix"; ajoutez encore, monologues, dialogues par MM. Aug. Gosselin et J. E. Bédard; fables par MM. Burroughs et Henri Delagrave; un récit en prose, "Le chef-d'œuvre anonyme", par M. Langueudon, qui fit une profonde impression... Impossible! Il vaut mieux vous renvoyer à la diligente "Abelle".

Maintenant, qui avait préparé de longue main cette séance aussi instructive pour les élèves qu'intéressante pour l'auditoire distingué de prêtres et de laïques qu'elle rassembla dans cette salle? Qui en avait tracé le programme et choisi les articles? Qui avait composé ces ingénieux dialogues? Qui en avait exercé un à un, pendant des semaines et des mois, tous les figurants? L'"Abelle" ne le nomme pas, comptant bien que le souvenir d'un ami si dévoué de la jeunesse se transmettrait pieusement d'âge en âge, porté sur les ailes de la reconnaissance. Elle a pensé vrai, la discrète petite revue; à défaut d'articles écrits, la Société St-Louis de Gonzague possède au besoin le cœur de ses enfants. Ses membres d'aujourd'hui, les plus jeunes mêmes, savent tous aussi bien que ceux d'il y a cinquante ans, que ce fut M. Ths. Et. Hamel, et ils espèrent que leurs successeurs ne l'oublieront jamais. Cet homme de bien dirigeait la Société St-Louis de Gonzague en 1859 et les années suivantes, qui furent les plus actives et les plus glorieuses de son histoire. Si le Cardinal Taschereau en est considéré comme le fondateur, il restera toujours de proclamer que Mgr Hamel en fut le "Père". Nous espérons voir au milieu de nous ce soir notre vénérable premier directeur. Hélas! l'âge et les infirmités lui ont refusé cette consolation et à nous cette joie; mais nous tenons à lui faire savoir que notre société a l'"animus memor", un cœur qui se rappelle les bienfaits qu'elle a reçus.

Le 24 juin 1860, par une journée claire et ensoleillée, la fête de St-Jean-Baptiste était célébrée à Maltravers. Au milieu du banquet, Wilbrod Couture, président de la Société, prit la parole au nom des élèves de la Petite Salle. "Il sut prouver, rapporte l'"Abelle", que le Séminaire est l'éclectique patrie de l'écolier; et fait ressortir comment nous devons toujours nous montrer patriotes".

Le dimanche suivant, mentionnons encore, séance solennelle, où les coréers de la Petite Salle soutin-

rent dignement la réputation acquise.

Un léger nuage tel toutefois: Cette séance fut solennelle, mais non publique; c'est-à-dire qu'elle fut donnée avec l'apparat ordinaire, en présence de la communauté, mais qu'on n'eut point la permission d'y attirer les prêtres et les citoyens de Québec. Fort heureusement, on peut évoquer le souvenir de cet interdit sans blesser personne. Au surplus, les Petits n'en furent pas seuls la cause. Le 30 avril précédent, la Société Laval commémorait l'anniversaire de son glorieux patron, par une séance solennelle aussi et très publique, car la salle de l'Université était remplie; séance dont l'intérêt principal se concentrant sur une vaste discussion entre six de ses membres,—parmi lesquels, disons-le en passant, M. Marcel Chabot, Or. écoutez bien, l'Académie St-Denis est une mère, une mère aimante, et à ce titre une mère jalouse... Elle craignit de voir, ou plutôt elle vit avec regret le public instruit délaissant ses graves séances, après être accouru en foule applaudir non pas seulement des pièces amusantes,—ce qu'elle aurait pardonné sans peine,—mais des travaux qu'elle considérait avoir seule la mission de couronner. Les séances de l'Académie se donnaient alors—et il en fut ainsi jusqu'en 1890,—dans la Grande salle du Séminaire. Bref, à la prière de M. Ed. Méthot, alors préfet des études, le conseil de la maison passa, en 1860, un règlement qui n'accordait qu'à l'institution mère le privilège d'inviter à ses fêtes les personnes du dehors, les "citoyens" comme on disait dans le temps.

Il ne semble pas que l'ardeur des élèves de la Petite Salle eût été ralentie par cette mesure disciplinaire. Ils continuèrent vaillamment quand même leurs fructueux exercices, peu soucieux de la gloire, mais appliqués à justifier par avance la fière devise que leurs successeurs devaient inscrire sur leur blason: "Dulcis labor"; le travail pour la satisfaction qu'il procure! Donc le 30 juin 1861, encore une séance littéraire et dramatique donnée par la Société St-Louis de Gonzague. "Théâtre orné avec un goût exquis, dit l'"Abelle", programme varié et rempli d'intérêt; chansons comiques, fables, morceaux de déclamation, drame, tout jusqu'au discours de M. le Président renfermant "moult paroles pénétrantes", a été trouvé charmant". Quel était ce président? On ne peut le dire au juste: il n'est pas impossible que ce fut M. Georges Côté; il achevait alors sa quatrième.

Telle était donc la physionomie que présentaient les séances solennelles de la Société St-Louis de Gonzague il y a 50 ans. Véritables revues d'ensemble, elles se composaient presque exclusivement des travaux élaborés dans les séances particulières, agrémentées de musique instrumentale et de chant. Cette pratique dura longtemps; puis une évolution s'accomplit. À partir de 1877, il se donna presque tous les ans dans cette salle, et deux fois même à l'Université, des soirées dramatiques et musicales, au nom de la Société St-Louis de Gonzague, mais qui n'étaient pas des séances proprement dites de cette institution. Celles-ci n'eurent désormais pour théâtre que la salle d'étude, et pour auditoire que les membres actifs et le directeur de la Société qui distribuait à chacun sa fiche préparée à la maison, corrigée, amendée, s'ingéniant à trouver de nouveaux moyens d'entretenir le feu sacré. Quelquefois, et presque tous les ans encore, un grand concours attirait à toute une série de réunions, en qualité de juges, un certain nombre de professeurs de la maison, hommes de goût et amis infatigables de l'enfance laborieuse; il n'en manqua jamais, Dieu merci.

Tout cela se trouve inscrit dans les cahiers de nos procès-verbaux et, certes, constitue la vie même de la Société St-Louis de Gonzague. Quel qu'il en soit, nous allons passer rapidement sur ces hauts faits; d'abord pour ne pas éterniser une causerie déjà trop longue; ensuite parce qu'aussi bien le bilan de nos affaires courantes se trouve avoir été publiquement dressé déjà dans les rapports délivrés, de dix ans en dix ans, à partir de 1867, aux grandes séances de l'Institut.

Mais voilà bien des paroles encore pour dire ce que nous tâchons d'abréger! Une chose que nous n'omettrons pas par exemple, et qu'il ne nous est pas permis d'omettre, en cette soirée consacrée au souvenir, c'est de payer aux anciens directeurs de notre Société un juste tribut de reconnaissance et d'admiration. Car Mgr Hamel fut de dignes successeurs. C'est d'abord la longue et mélancoïlique liste des disparus; les abbés Cyr. Légaré (Mgr Légaré), Ovide Brunet, Victor Légaré, James Sexton, Patrick Doherty, Anselme Rhéaume et Jos. Octave Simard, autant de braves coeurs qui ont cessé de battre; puis ceux-là qui exercent à présent loin de la maison un zèle dont nous eumes la première; M. George Fraser, curé de Ste-Anne de la Pointe-à-la-Croix, Hippolyte Bernier, curé de Beaumont, M. l'abbé P. Eugène Roy, le R. P. Achille Fiset, Rédemptoriste; enfin ceux que nous ne pouvons nous empêcher de regarder encore comme de la famille, tant, après leur tâche accomplie, ils portent d'intérêt à nos modestes travaux: MM. A. Paré, N.

Gariépy, Ad. Garneau, Gignac, Aubert, Godbout.

M. Godbout, vous le savez, c'est notre bien-aimé directeur actuel; nous serions sûrs déjà d'apprécier à son juste mérite la vertu des autres en le supposant seulement à la mesure de la sienne. Mais encore que de traits admirables on en peut découvrir à travers la sécheresse de nos procès-verbaux! Car si le zèle de tous ces hommes de bien fut égal, chacun mit à le déployer des façons particulières. Il y aurait une étude à faire—et combien instructive!—sur les petites industries successivement imaginées par les directeurs de la Société St-Louis de Gonzague, afin de maintenir l'assiduité aux séances, d'encourager les débutants, de stimuler les anciens; sur les artifices auxquels ils ont eu recours pour entraîner, par l'attrait du nouveau, des esprits naturellement légers et changeants, qui veulent de tout et se lassent de tout.

La diversité de ces tentatives est curieuse à considérer et révèle qu'il fut dépensé là des trésors de patience et d'abnégation. À la lecture, à la récitation des fables, M. Hamel ajouta les dialogues, destinés à donner aux élèves des idées nettes sur un sujet pratique, en même temps qu'à développer leurs facultés oratoires. Les abbés Doherty et Brunet excellent dans ce genre; le premier y eversa les flots rieurs de sa verve inlassable; le second inaugura la pantomime, merveilleux exercice du geste, exempt de tout effort de mémoire. On eut alors des fables sans paroles, avant les romances sans paroles: "Le Chien et le Loup", ou "Le Renard et le Bouc"; c'était à l'auditoire de deviner. Un autre excellent homme, que nous n'osons pas nommer, eut l'idée de faire débiter en grec les impayables "Dialogues des morts" de Lucien. Le bas de la tribune devint l'antre de Pluton; des élèves de 3e personifièrent Mercure, Charon, Ménéippe, Diogène, au choix; et quel ravissement, imaginez, ce fut pour les petits Syntaxe d'entendre le farouche batelier réclamer, dans la langue des Dieux, son obole, à "ce chien de Ménéippe"; "Apodós, ô kataratí!" et de voir l'ombre du philosophe-bohème faisant mine de ravager à coups de hache la barbe hirsute de l'infortuné Socrate: "Toutoni ton pogóna!"

À partir de 1874, les discussions, soit sur des généralités, soit sur des points d'histoire, sont introduites à la Petite Salle: La Plume et l'Épée, la Profession et le Métier, la Charité et le Bistouri, Alexandre et César, Charlemagne et Bonaparte, sont, à diverses reprises, conclus dans les plateaux de la balance. Le cadre s'élargit; heureux progrès, nouveaux horizons, à pleines voiles sur la mer sans bornes des idées et des faits; nouveau labour aussi et nouveaux soucis pour le pilote responsable de la course du navire. A treize ans, on est capable de tout oser, mais vous comprenez, on ne peut pas tout savoir. C'est donc sur le directeur de la Société que retombe encore le gros de l'ouvrage; c'est lui qui signale aux champions adverses les sources d'arguments, leur passait en sous-main les livres marqués aux bons endroits, enfin leur fournissait le vert et le sec pour le triomphe de leur cause. Toutefois, pour peu que cet homme de mérite fut psychologue, l'animation du débat, captivant quand même son intérêt, devait lui procurer une fière récompense; celle de se voir dédoublé, de saisir, aussi distinctement que St-Paul, deux hommes en lui. Mais c'était la seule; malheur à lui si l'on pouvait soupçonner un instant son absolue impartialité!

Bien plus délicate se trouva la position du malheureux directeur de la Société St-Louis de Gonzague en 1879, lorsqu'elle résolut de se constituer en Parlement. On ne saurait la comparer qu'à celle de Cicéron consul, si méchamment décrite par l'atroce Catilina:

Sur le vaisseau public, ce pilote égaré, [ré] présente à tous les vents un flanc [mal assuré]; il s'agit au hasard, à l'orage il s'agrippe; Sans savoir seulement d'où viendra la [tempête].

Nous n'avons parlé que des peines de ces hommes de bien; mais s'ils pouvaient nous entendre et intervenir, ce serait pour protester du contraire, les nobles âmes, et nous dire leurs joies, leurs joies seulement.

La Société St-Louis de Gonzague fut singulièrement favorisée du ciel; elle compte d'autres bienfaiteurs que ceux qui, au prix de tant de sacrifices, l'ont tout à tour dirigée dans ses voies: c'est le Cardinal Taschereau qui lui conserva jusqu'à ses derniers jours la tendresse la plus touchante, c'est Sa Grandeur Mgr Bégin qui, non content de suivre nos travaux avec une bienveillance toute paternelle, les encouragea avec une générosité dont nous ne serons jamais ni assez dignes, ni assez reconnaissants; c'est enfin—nous pardonnera-t-il notre indiscrétion?—Mgr Lafamme.

Mgr Lafamme est un savant. Un jour qu'il fureta dans une petite chambre du Séminaire encombrée de papiers, il trouva, enseveli sous la poussière, ce qui semblait être le corps d'un insecte, aussi desséché en apparence que la momie de Rhamsès II. "Mais je connais cela, s'écria-t-il, après l'avoir examiné, c'est une abeille, et d'une espèce rare, "apis peridicta", qui ne se montre qu'à de lointains intervalles dans nos contrées; de plus, elle n'est pas morte, elle som-

mme seulement depuis seize ans. Je vais la ranimer". Il se mit à l'oeuvre et il réussit; un fort courant d'électricité, mais surtout quelques gouttes d'un élixir dont il garde le secret, consommèrent le miracle. Cela fait, il replaça l'abeille dans son parterre et ne la laissa manquer de rien. Mais hélas! voyez comment on est récompensé! L'ingrate, au bout de quatre ans, déserta et le parterre et son bienfaiteur. Depuis ce jour, nul ne l'a revue; elle a dû périr, tout comme la chèvre de M. Séguin.

"Il n'y a pas de digression, a dit Victor Hugo, pour en excuser une, lorsque le sujet n'est point perdu de vue". Retournons bien vite au nôtre. Donc Mgr Lafamme, réorganisateur de l'"Abelle", il n'en fait pas mystère, réalisa des millions dans cette entreprise. C'est ce qui lui a permis, on ne pourrait l'expliquer autrement, de se montrer d'une libéralité aussi princière à l'égard de la Société St-Louis de Gonzague. Chaque année, depuis 25 ans, il donne pour un concours général de déclamation des prix magnifiques, et toujours prélevés sur l'héritage de la petite feuille disparue. En sorte que si le Cardinal Taschereau fut le fondateur de notre compagnie, si Mgr Hamel en est estimé le père, disons que Mgr Lafamme en est l'oncle, l'oncle riche, l'oncle de Californie.

Mais il faut conclure, ce n'est pas trop tôt. Mme de Girardin ne laissait jamais Sainte-Beuve s'esquiver de son salon avant qu'il eût trouvé le mot de la fin. Le fameux critique s'exclama de bonne grâce, et vous comprenez qu'il ne lui fallait pas chercher longtemps. Notre cas serait autrement pénible si vous deviez vous montrer aussi exigeants que la muse des romantiques; tout le monde n'a pas l'esprit d'un Sainte-Beuve. Mais il nous est, par bonheur, facile de voir que vous êtes disposés à faire bon marché du mot, si seulement vous obtenez la fin.

## Courrier de Sherbrooke

Sherbrooke, 12.—Le Rév. Père Knapp était de passage dans notre ville, le 8 du courant, en route pour le Cap Breton où il doit donner plusieurs missions.

—Les Rév. Pères Proulx et Prince, récents, donneront quatre semaines de retraite à la cathédrale. La première semaine sera pour les femmes, la seconde pour les hommes, la troisième pour les jeunes gens et la quatrième pour les jeunes filles.

—Le 9 du courant a eu lieu le plébiscite au sujet du règlement autorisant la ville à acheter l'établissement de la Sherbrooke Power Light & Heat Co. La question n'a pas soulevé beaucoup de discussion.

La ville est autorisée à faire cet achat par une majorité de 344 voix.

—Un de nos plus vieux citoyens, M. Robert Kerr, est décédé dans le courant de la semaine dernière. Il était le père de MM. G. et J.-F. Kerr.

Le défunt est né à Roxburghshire, Ecosse; il vint au Canada en 1855. M. Kerr demeurait à Sherbrooke depuis une trentaine d'années.

—M. Hector Gaudet, avocat, a ouvert un bureau à Scottstown. M. Gaudet est bien connu dans le district St-François et les citoyens de Scottstown sont très heureux de le voir établi au milieu d'eux.

—M. le Dr Pelletier, M. P. P. parti mardi dernier, le 3 du courant, pour assister à l'ouverture de la législature à Québec, se rendait à Ottawa le 6 du courant.

—Mille sept cents immigrants, débarqués à Halifax, sont passés par Sherbrooke, lundi dernier. Ils se dirigent vers l'Ouest.

—On se propose, dit-on, d'attaquer la validité de l'élection de M. C.-H. Lovell, député de Stanstead au fédéral. Les requérants sont M. Ambrose Hamel et A. Stearn, de Magog.

—Une nouvelle compagnie vient d'être incorporée à l'Israël sous le nom de "La Compagnie Manufacturière du Village de l'Israël". Elle s'occupera du commerce de bois.

—Il est question de relier par une voie ferrée le chemin de la Montagne d'Orford à l'intercolonial; Melbourne et Drummondville seraient ainsi joints par un chemin de fer.

Une assemblée avait lieu à cet effet, à l'Avenir, le 3 du courant. Le gouvernement d'Ottawa a promis une subvention de \$2,200 par mille, et l'on espère une somme semblable du gouvernement provincial.

—Des délégués des différents clubs de racketteurs de Montréal étaient à Sherbrooke, dimanche dernier, le 8 du courant. Il s'agit d'organiser un immense carnaval de racketteurs à Sherbrooke, l'hiver prochain.

La délégation était composée de MM. A. Lamaléc, P. S. S. C. D. Meunier, 2ème vice-président des Montagnards, J.-B. Chevallier, capitaine, J. E. Carpentier, secrétaire, F. Morette, Deglise, Comtois, Barbeau et du Dr Renaud. Ces messieurs ont été reçus par M. le maire Bachand, M. le Dr Pelletier, M. le Dr Camirand, MM. Tétrault, Stenon, Morissette, Dugal, E. Précourt, L. H. Olivier, T. Camirand, L. E. Dufresne, du club Tuque Rouge, et par MM. Cameron, Duncan, Foss, Johnston et le colonel Worthington, du Sherbrooke Snow Shoe Club.

curés de Magog, de Sutton et de Lennoxville doivent se rendre dans leurs paroisses respectives.

—Le 9 du courant, ont eu lieu à la cathédrale les funérailles de M. L. H. Roy, décédé à l'âge de 57 ans.

M. le curé Laporte a présidé la levée du corps et Mgr le Vicaire Général du diocèse a chanté le service.

M. Roy était chevalier de Colomb, Forestier Catholique et membre de l'Union St-Joseph de Sherbrooke.

—Les élèves de philosophie Junior ont donné, au Séminaire St-Charles, le 11 du courant, une séance musicale et littérale, pour célébrer leur patron saint Thomas d'Aquin. M. H. Carlos, dans une soutenance philosophique, nous a démontré l'origine du monde. M. D. Panneton, fit l'éloge de saint Thomas.

Puis on joua "L'Ut dièze", comédie en un acte. La séance était sous la présidence de M. Emile Caron. La société Ste-Cécile, sous la direction de M. le professeur Bourgeault, a bien voulu mêler ses accords harmonieux aux notes un peu graves de la philosophie.

## Courrier de Nicolet

Nicolet, 12.—Vendredi soir, une réunion des Artisans Canadiens-Français a eu lieu à l'hôtel de ville, dans le but de former une surcroissance à Nicolet, M. A. L. Pelletier, organisateur de Montréal était présent. Grâce à un travail énergique il a pu recruter en quelques jours au-delà de 40 membres. Hier soir on a procédé aux élections des officiers qui sont les suivants: M. John O'Shaughnessy, président, MM. L. P. H. Boucher et F. Boisvert, vice-présidents et M. Donat Fontaine, secrétaire.

L'installation des officiers devra se faire le 15 mars courant.

—Dimanche, à cinq heures du soir clôture des exercices de la neuvième à St-François-Xavier, au séminaire. Sa Grandeur Monseigneur de Nicolet a présidé à ces pieux exercices et a profité de la circonstance pour faire l'éloge de la vocation et le zèle apostoliques de ce grand missionnaire.

—Les exercices du mois de St-Joseph sont suivis par un grand nombre de personnes à la Cathédrale et dans les diverses chapelles de nos communautés.

—Les membres de l'Alliance Nationale se sont réunis dimanche soir et ont procédé aux élections des officiers avec le résultat suivant:

Chapelaïn: M. l'abbé Chs.-Ed. St-Germain; président; M. F. A. Gauthier, de la banque Nationale; vice-président; M. Jos. Pinard; secrétaire-archiviste; M. le Dr H. P. Smith, qui est en même temps le médecin examinateur; secrétaire-financier; M. H. R. Dufresne, notaire; trésorier; M. Alf. Landry; commissaire; M. Damase Métivier; introducteur; M. Raphaël Pelletier; auditeurs; MM. Julien Courteau et F. X. Desfossés.

—M. Paul Simoneau, qui fut durant plus de trente ans au service de feu Messire Pierre Bellemare, vient d'acquiescer la maison de Mide John Michel O'Shaughnessy, situé rue St-Jean-Baptiste.

—Lundi, M. le curé Lavallée accompagné de M. L.-E. Belcourt, inspecteur d'École et de M. P. L. O. Rousseau, président de la commission scolaire, ainsi que MM. les commissaires a fait la visite de l'école de l'Externat, tenue par les révérends Soeurs de l'Assomption. Les élèves ont donné pleine satisfaction. On sait que cette école sera désormais annexée au couvent et bénéficiera des avantages de l'École Normale.

## CINSENC A VENDRE

Un lot de plantes (sauvages), de 1 à 3 ans, et des graines qui LEVERONT ce printemps, à détailler aux 100 et 1000.

Demandez la liste de prix et conditions.

J.-L.-O. VIDAL  
No 25, RUE NOTRE-DAME  
QUEBEC

## M.A.O. Pruneau

Ci-devant de la Société Pruneau & Kirouac, ouvrira au 1er mai prochain un nouvel établissement dans le même genre d'affaires.

## AU No 60, RUE ST-JEAN

près la côte du Palais, poste occupé maintenant par M. Deschones, encanteur. D'ici-là les personnes ayant affaire à lui voudront bien s'adresser

## AU No 34 RUE COUILLARD

ou par téléphone No 1488

## Spécifique du Dr Pasteur

### Contre l'abus des liqueurs alcooliques

Ce spécifique, nouvellement mis sur le marché, est cependant consacré comme infallible par des milliers de guérisons obtenues dans le cours d'une pratique d'un spécialiste d'une haute réputation. Dans la campagne de tempérance qui se poursuit, combien de personnes adonnées à la boisson, faillissent à leur promesse solennellement et sincèrement prise au pied de l'autel après quelques jours de persévérance! En quatre jours d'un usage consciencieux, le spécifique du Dr Pasteur leur donnera la force physique et morale nécessaires pour résister à la tentation, rester fidèle à leur engagement et ramener le bonheur au sein du foyer domestique.

EN VENTE A LA  
**PHARMACIE J. E. LIVERNOIS**  
RUE ST-JEAN, QUÉBEC.

## THÉ! CAFÉ! THÉ! CAFÉ!

Profitez-en! Profitez-en!

UNE occasion spéciale de vous procurer les meilleures lignes de Thé et Café, à 25c, 30c, 35c et 40c, avec présent pour chaque ligne, sur notre grand assortiment de Vaisselles de fantaisie et autres, ou en graine, etc., etc.

AUX GENS SÉRIEUX D'EN PROFITER

### JOS. P. LATULIPPE

69, rue de la Couronne, 1 et 2 Notre-Dame des Anges  
Résidence privée: 69, de la Couronne

N'oubliez pas de demander nos spécialités de Cafés: Chase et Sanborn, qui sont les meilleurs connus jusqu'aujourd'hui.

Un grand job de jouets les plus nouveaux pour le temps des fêtes.  
TÉLÉPHONE 2323.

## Construisez Vous?...

NOUS avons actuellement en magasin, 1,000 châssis simples et doubles, vitrés, ferrés, peinturés, prêts à poser, et que nous vendons à un prix exceptionnellement bas. Demandez nous prix ou venez nous voir.

Bols de CONSTRUCTION de toutes sortes. MEMOIRE GENERALE

### J. H. GIGNAC, Limitée

BUREAU 142, RUE DE L'EGLISE, ST-ROCH  
TÉLÉPHONES: 2268 et 2796.  
QUEBEC.

## NAP. BARBEAU

COUVREUR

EN CUIVRE, EN FERBLANT, TOLE GALVANISÉE, TOLE NOIRE, ARDOISE, CRAVAILLE, SARDÉAU, ETC.

DALLES, DALEAUX et CORNICHES EN TOLE  
PAVAGE EN ASPHALTE

Tout ouvrage sera exécuté sous le plus court délai.

36, RUE DU PONT, ST-ROCH, QUÉBEC  
TÉLÉPHONE 2112

## MARIER & TREMBLAY

PEINTRES DÉCORATEURS & DOREURS

COIN DES RUES  
DESFOSSÉS ET DU PONT  
QUEBEC

Tapisseries, Peintures, imitation, Doreurs, etc.

SPECIALITÉ:  
DÉCORATION INTERIEURE D'ÉGLISES

Grand Depot de Plâtre Glass et Murs, Vitres Ornementales et de Couleurs.

GROS ET DÉTAIL  
Téléphone 2162

## EUG. LECLERC

... AGENT GENERAL ...

NORWICH UNION Fire Insurance Soc. QUEBEC FIRE Insurance Co.  
CANADA ACCIDENT Assurance Co. NEW-YORK PLATE GLASS Insurance Co.

NORWICH UNION BUILDING, 88 rue St-Pierre  
Téléphone: Bureau 1284  
Résidence 1256  
QUEBEC

## L'ÉCLAIRAGE AU GAZ ACÉTYLÈNE

Rondy Facile et à la Portée de

### GENERATEUR PATOINE

Breveté Octobre 1899 et accepté par l'Association des Assurances du Canada

Sûreté Absolue Entretien Facile  
Lumière Sans Egale

### J. PATOINE, 256 RUE ST-JOSEPH QUEBEC

Attention spéciale donnée aux commandes par la poste ou des échantillons d'informations. Correspondances sollicitées.

L'ACTION SOCIALE QUEBEC, 13 MARS 1908

UNE SUGGESTION

La question de l'épargne populaire intéresse de plus en plus notre public. L'adoption par la Chambre des Communes du projet de loi sur les syndicats coopératifs donne à ce mouvement une impulsion nouvelle.

Un ouvrier nous adresse à ce sujet une suggestion, ou plutôt quelques suggestions qu'il nous paraît utile de mettre devant le public. Sans doute, nous dit-il, il serait bon de fonder aussitôt que possible les caisses populaires qui permettraient de développer dans la masse de notre peuple le goût et l'habitude de l'épargne, mais ne conviendrait-il point, en attendant que ces institutions se généralisent, de faciliter aux salariés l'accès des banques et des caisses d'épargne postales? A l'heure actuelle, les banques ne sont ouvertes que de dix à trois ou quatre heures et, le samedi, elles ferment leurs portes à midi ou une heure. Les caisses d'épargne postales sont ouvertes, elles, de huit heures à six, mais, dans un cas comme dans l'autre, les heures d'ouverture correspondent aux heures de travail ordinaire de l'ouvrier. Celui-ci, s'il veut passer à la banque ou à la caisse d'épargne, doit perdre un temps précieux—en supposant qu'il puisse quitter son ouvrage—ou faire faire ses courses par un autre.

Il y a là non point seulement une question de commodité ou d'aisance, mais souvent une question économique et parfois une question de moralité. L'occasion fait le larron, mais elle est cause aussi d'actes fort utiles. Il arrive que le salarié qui vient de recevoir ses gages de la semaine et qui se trouve dans la rue à la nuit tombante entre au cabaret pour y rejoindre des amis et y laisse une moitié de son avoir. Si la banque ou la caisse d'épargne avait été ouverte, il aurait pu immédiatement y jeter une partie de son salaire, et c'est autant que l'alcool n'aurait point absorbé. Souvent, cette station à la banque lui éviterait une autre station au cabaret, et sa famille en profiterait autant que lui-même. Aux Etats-Unis, continuait notre interlocuteur, j'ai vu maints ouvriers détournés ainsi du cabaret par des camarades plus énergiques et qui les accoutumaient tranquillement à prendre le chemin de la banque ou de la caisse d'épargne.

Mais encore faut-il que ces institutions restent ouvertes après nos heures de travail ordinaires. Il ne s'agit point du reste de ceux qui pourraient être tentés par l'alcool, mais de tous ceux chez qui il convient de faciliter les habitudes d'économie. Si nous voulons développer le goût de l'épargne, multiplions les occasions d'épargner, rendons-les chaque jour plus fréquentes et plus aisées. On ne tient pas assez compte dans toutes ces choses du fait brutal que la plupart des salariés ne sont libres qu'après six heures.

Nous ne voulons point surcharger les commis de banque, mais il nous semble que l'on pourrait organiser un système de roulement qui assurerait, aux ouvriers particulièrement, les services dont ils ont besoin, sans imposer à tel ou tel employé un surcroît de besogne toujours pénible.

Il fut question autrefois, croyons-nous, d'ouvrir certaines banques après les heures régulières, pour le bénéfice spécial des salariés. Nous soumettons à tous ceux que la chose intéresse, et qui peuvent faciliter la solution de ce problème, les suggestions de notre ami l'ouvrier.

Omer Heroux.

LE DEVOIR DE CHACUN

Je rencontrais tantôt un de mes amis, buveur très modéré, plutôt sceptique sur l'efficacité des moyens employés en ce moment pour détruire l'alcoolisme dans notre pays. Mon ami habite une populeuse paroisse où depuis un quart de siècle on donnait des licences pour vente de boissons à la bouteille ou au verre à tous ceux qui en demandaient. Il y a deux ans, à la suite d'une retraite de tempérance prêchée par un prêtre à l'éloquence entraînante et aux arguments irrésistibles, le peuple ouvrit enfin les yeux, et la prohibition fut votée à une grande majorité. Du coup disparurent trois buvettes, sept ou huit licences pour vente à la bouteille et quatre licences pour vente de bière. Avec le système de laissez-faire qui avait prévalu dans cette paroisse depuis vingt-cinq ans, on peut croire que le dieu alcool y avait des adorateurs fervents.

—Combien y a-t-il eu d'arrestation pour ivresse à X en 1907? —Aucune. —Quelle était la moyenne des arrestations pour ivresse alors que vous aviez des buvettes? —Douze à quinze. On en a même fait vingt-quatre en 1905. —Combien votre conférence Saint-Vincent de Paul a-t-elle soutenu de familles l'année dernière? —Huit, dont trois arrivées tout récemment dans la paroisse. —Et avant l'année dernière? —Environ une vingtaine par hiver.

—Et le commerce, comment va-t-il? Vos marchands sont-ils satisfaits de leur année? Les crédits entrent-ils? —Tous me paraissent satisfaits. Les familles achètent moins à crédit. Les épiciers eux-mêmes, quoiqu'ils aient beaucoup de crédit, ont enlevé le droit de vendre de l'alcool, avouent qu'ils reçoivent compensation parce qu'ils sont mieux payés. Quant à moi, je dois à la vérité de déclarer que tout va comme sur des roulettes à ma manufacture (mon ami emploie une centaine d'hommes), mes ouvriers arrivent à l'heure juste, font de bonnes journées et le changement appréciable, le lundi bien peu ne viennent pas travailler.

—Et avec tout cela, tu persistes à affirmer que la prohibition a pour effet de doubler la dépense pour l'alcool chez vous? — ??? — Les amis de la tempérance n'ont jamais prétendu que la prohibition dans une paroisse y fait disparaître l'alcoolisme entièrement et tout d'un coup. Ils n'ignorent pas non plus qu'il y a des vendeurs de boissons sans licence un peu partout. Personne ne le déplore plus qu'eux. Mais, d'un autre côté, le vendeur sans licence ne donne de l'alcool qu'à un nombre restreint de clients, qui ne font pas d'abus du moins trop apparents, car, ils le feraient vite pincer, soit par leurs excès, leurs cris ou encore leur démarche mal assurée.

—Parce que la prohibition pousse quelques paresseux, dans chaque paroisse, à vendre clandestinement de l'alcool, va-t-on prétendre que les intérêts de la tempérance seraient mieux servis si on ouvrait une bu-

vette dans chaque rang ou dans chaque rue? Il suffit d'émettre cette proposition pour en faire voir tout le ridicule.

La prohibition dans nos paroisses, nous en avons le témoignage de tous les gens désintéressés, est une véritable régénération.

La vente clandestine! Il y a un moyen bien facile de l'arrêter. On n'a qu'à dénoncer les vendeurs.

Nous nous flattions tous les jours de vivre dans un pays libre, sous l'égide d'une monarchie puissante. Nous nous plaignions également à énumérer les privilèges dont jouissent les habitants du Canada. N'oublions pas que nous avons aussi des devoirs. Et parmi ces derniers l'un des plus impératifs est de dénoncer les transgresseurs des lois.

Les vendeurs de boissons sans licence dans une ville, dans une paroisse, sont des lépreux qui contaminent tous ceux qui viennent en rapport avec eux. Que les bons citoyens leur fassent une guerre sans merci, et ils disparaîtront bien vite.

R. G. P.

CONVENTION FORESTIÈRE

(Suite de la 1ère page)

priété contenant quelques acres de forêts à une autre qui n'en aura plus.

Il est donc de suprême importance que le cultivateur possède sur sa propriété, ou dans son voisinage immédiat, une parcelle de forêt, sur laquelle il puisse prendre sans trop de frais tout le bois d'oeuvre et de feu dont il aura besoin.

Qu'on me permette de citer, à l'appui de cette affirmation, ce qui se passe dans un grand nombre de paroisses échelonnées le long de la rive droite du St-Laurent, depuis le comté de Bellechasse jusqu'à celui de Rimouski. Dans ces anciennes paroisses qui bordent le fleuve, presque toutes les terres ont été complètement défrichées. Elles étaient excellentes et les propriétaires ont tenu à les mettre en valeur dans toute leur étendue. D'autant que, dans les temps reculés des premiers défrichements, on trouvait encore le bois à une assez faible distance, du côté du sud, et, par suite, la question de son approvisionnement ne paraissait pas encore inquiétante. De plus, vers 1825, dans la région de Kamouraska, à la suite d'un été très sec, le feu consuma à peu près tout ce qui restait de forêt, à tel point que les cultivateurs purent parfaire le défrichement à très peu de frais. Ce fut la disparition définitive de la forêt.

Depuis, les cultivateurs de cette région sont obligés d'acheter et de transporter à grands frais, non seulement le bois d'oeuvre qui leur est nécessaire pour faire de nouvelles constructions ou pour réparer les anciennes, mais encore, et surtout, jusqu'au dernier morceau de bois de chauffage. Et aujourd'hui ce bois de feu, ils doivent aller chercher à douze ou quinze milles, du côté de la montagne. Ceux qui le leur vendent vont eux-mêmes le moissonner à sept ou huit milles plus loin. Aussi les prix en ont-ils doublé depuis une quinzaine d'années. L'épinière qui se vendait jadis \$1.00 à \$1.50 la corde, a atteint de \$2 à \$3.00; l'érabie est passé de \$2.50 à \$5 ou \$6.00.

L'hiver tout entier est presque exclusivement consacré à ce charriage de bois, et le cultivateur doit y mettre tout son temps, soit qu'il achète son bois du marchand, soit qu'il aille le couper lui-même sur le lot à bois qu'il possède, lequel lui est toujours situé à une grande distance de sa résidence. Il est juste de dire que durant cette saison, nos cultivateurs ont peu de chose à faire sur la ferme et que leur besogne se limite, en général, aux soins quotidiens à donner aux animaux domestiques. Par conséquent, rigoureusement parlant, ce charriage de bois n'est pas une perte de temps. Cependant, je me figure que les habitants pourraient occuper avec plus de profit à autre chose qu'à fatiguer leurs chevaux et à détériorer leurs voitures dans ces courses sans fin, sans compter que la nourriture à donner à leurs bêtes doit être alors plus soignée, plus riche et, par conséquent, plus dispendieuse.

Cet état de chose se retrouve encore dans plusieurs anciennes paroisses des autres comtés de notre district, surtout sur la rive sud du St-Laurent. Partout c'est une quasi disette de bois. Le prix de ce dernier augmente à mesure que la difficulté de se le procurer s'accroît, et les gens, qui prévoient l'avenir, se demandent où cette progression s'arrêtera, et où leurs enfants pourront bien trouver ce qui, plus tard, sera nécessaire à leur approvisionnement de combustible.

Telle est la situation des centres agricoles les plus anciens des environs de Québec. Doit-on en dire autant des paroisses relativement récentes de notre région, de celles, par exemple, où le travail de défrichement n'est pas encore terminé? Peut-on espérer que, là au moins, les défricheurs seront assez prudents pour conserver sur leurs propriétés une étendue de forêt capable de subvenir à tous leurs besoins présents et futurs? Il en était ainsi il y a une dizaine d'années. Sur chaque lot ou peu près, on gardait une parcelle de forêt suffisante pour fournir le

combustible et presque tout le bois d'oeuvre nécessaire.

Mais à l'heure présente, les choses sont bien changées. Le bois de pulpe a acquis dernièrement une grande valeur, et des essences qui jadis ne valaient que fort peu sont maintenant cotées à des prix relativement élevés. Le résultat a été que les cultivateurs se sont mis à exploiter leurs réserves forestières et à en vendre les produits, soit directement aux fabricants, soit à des entrepreneurs qui font ainsi un commerce fort lucratif.

Cette modification dans le marché a été une véritable bonne fortune pour nos braves gens. Ils ont pu, de cette façon, améliorer leur situation, soit en éteignant leurs dettes criardes, soit en se procurant un confort dont ils n'avaient pas encore rêvé. Des curés des régions de la Beauce m'assurent que certains pères de famille réalisent de cette façon jusqu'à cinquante piastres par semaine. Ce gain, qui se prolonge pendant les mois d'hiver, les met décidément à l'aise, de sorte que tout le monde, créanciers et débiteurs, sont satisfaits.

En vérité, il n'y aurait rien à dire si ce commerce pouvait se continuer indéfiniment. On aurait tout simplement créé une nouvelle source de revenus et augmenté d'autant la richesse nationale. Malheureusement ces nouvelles conditions économiques, ces revenus inespérés ne seront que passagers. Car les propriétaires, par cette exploitation intensive, demandent à leurs réserves forestières plus qu'elles ne produisent annuellement, sur des parcelles de bois produisant chaque année, disons cent pieds cubes de bois, on en récolte mille. Aussi les quelques acres boisées qu'on exploite de cette façon se dépeuplent-elles rapidement sous la hache du propriétaire. On prévoit que bientôt tout sera fini et alors le colon, non seulement ne retirera plus aucun profit de son lot de bois, mais encore il devra se procurer ailleurs, et à prix d'argent, la provision annuelle dont il aura besoin, tout comme dans les anciennes paroisses.

Écoutez ce que me disait dernièrement un curé de la Beauce: "La moitié de ma paroisse est bonne au point de vue agricole; le reste est trop rocheux, la culture y est trop difficile pour être payante. On cultive peu en général; à peu près pas de blé. Et même, chose étonnante, plusieurs paroissiens font venir de l'ouest l'avoine nécessaire à la nourriture de leurs chevaux. On travaille au mines —il y en a de riches dans la paroisse—surtout on vend du bois. Un père de famille gagne ainsi jusqu'à cinquante piastres par semaine. Mais, dans dix ou quinze ans, tout sera épuisé. Alors que fera-t-on? Comment vivra-t-on?"

Un autre m'assure que, dans vingt ans, le bois de commerce et même de feu sera disparu de sa paroisse; un autre croit que la crise arrivera chez lui dans quinze ans; un autre, curé d'une paroisse plus récente, recule à vingt-cinq ans. Puis, comme ses confrères, il se demande ce qui adviendra ensuite. Et la réponse qu'il donnait à cet angoissant problème est bien caractéristique. Permettez-moi de le citer textuellement: "Ainsi, disait-il, on fera chez nous ce qui se fait maintenant dans quelques régions du nord; on vendra pour vingt-cinq piastres des terres défrichées, bâties de grange et de maison."

Un missionnaire, fin observateur, qui a parcouru presque toute la province (région de Québec), et qui s'est bien rendu compte de ce qui se passe confirme en tous points les affirmations de ses confrères.

Dans une paroisse assez voisine de Québec, un cultivateur possédait une magnifique érabière qui lui donnait chaque printemps une bonne récolte de sucre. Un hiver, alors que le bois et le chauffage avait atteint un haut prix, il abattit tous ses érables et les vendit comme bois de feu. Cette opération lui donna bien sur le coup quelques centaines de piastres; mais maintenant il ne retire plus un sou, car le sol où poussaient ses érables est trop rocheux pour élever une récolte de céréales qui vaille. Dans une autre paroisse plus rapprochée de Québec, quelques cultivateurs vendent leurs érabières à des commerçants de bois. Ceux-ci coupent à blanc et laissent le sol complètement dénudé, couvert seulement des déchets de toute sorte, avec la perspective que cette forêt, si riche autrefois, ne se reproduira jamais.

D'autres plus avisés, ne vendent que leurs plus gros érables et en surveillent eux-mêmes la coupe. Une dizaine d'années plus tard, leurs érabières, rajouées, pourront être soumises à une nouvelle exploitation et donner de bonnes récoltes de sucre.

Voilà des faits exacts. Sans doute, nous aurions tort de généraliser trop vite et de croire que le même état de choses se rencontre partout. J'espère qu'il n'en est pas ainsi et que, dans des régions que je ne connais pas, on met plus de soin et de prévoyance à conserver les forêts privées. Mais, tout de même, nous devons admettre que, chez un trop grand nombre de nos compatriotes, il y a une indifférence regrettable. C'est une mentalité à refaire, pour ainsi dire. Il faudrait inculquer aux intéressés le souci de l'avenir; leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas s'occuper exclusivement du présent; qu'après eux, leurs enfants devront ou bien profiter de leur sagesse, ou bien pâtir des suites de leur imprévoyance. Et

je crois que c'est de ce côté que nous devons diriger tous nos efforts, nous qui avons mission d'éclairer l'opinion publique. Car aujourd'hui, je le sais, si on demande à ces prodigues de leur fortune ce que deviendront leurs héritiers quand ils auront consommés de cette façon le meilleur de leurs revenus, ils répondent sans broncher: "Nos enfants, ils feront comme nous, ils se débrouilleront". C'est faire preuve d'une grande impéritie, trop grande, à vrai dire, pour n'être pas coupable, au moins dans une certaine mesure.

Il y a donc là une importante oeuvre sociale et patriotique à entreprendre et à mener à bonne fin. Naturellement nous ne devons pas songer à défendre à ces propriétaires de forêts privées d'exploiter leurs réserves. Ce serait justement le moyen de n'aboutir à rien. Car très souvent l'exploitation de ces bois est nécessitée par la gêne monétaire à laquelle se trouvent acablés certains colons. Tout ce que nous pouvons et devons faire, c'est de leur suggérer un moyen rationnel d'en tirer profit. Nous devons leur faire comprendre que leur devoir est de ne pas agir de façon à faire disparaître à tout jamais cette source de revenu; qu'ils ne doivent demander à leurs forêts que l'équivalent du bois qui y pousse chaque année; qu'il leur faut les exploiter de manière à les améliorer et à augmenter le rendement, et non pas à les ruiner. En un mot, il s'agit de les convaincre que leur intérêt bien entendu exige qu'ils renouent à ces profits d'aujourd'hui, élevés, je le veux bien, mais transitoires, pour se contenter de gains plus modestes, mais qui dureront toujours. On peut espérer atteindre ce résultat pourvu qu'on y mette beaucoup de tact et de prudence. Alors nos gens moissonneront leurs forêts, comme ils font de leurs champs cultivés, mais ne les détruiront pas.

En pratique, on pourrait peut-être commencer cette oeuvre en conseillant aux cultivateurs qui sont à l'aise de reboiser les parties dénudées de leurs terres, celles qui ne rapportent rien au point de vue agricole et sur lesquelles on n'aurait jamais dû abattre les arbres. Mais si l'on trouve des gens dociles à ces conseils, il faudra leur faire clairement comprendre que, se faisant, ils travaillent surtout pour leurs enfants et que, si, personnellement, ils ne peuvent songer à profiter d'une récolte qui ne sera mûre que dans quarante ou cinquante ans, leurs enfants, eux, en jouiront et béniront leur souvenir. A vrai dire, cette idée d'aménager la forêt pour n'en jouir que dans un avenir plus ou moins éloigné, très difficile à saisir pour des gens à courte vue et qui ne pensent qu'aux intérêts présents, est une de celles que nous devons travailler de toutes nos forces à répandre dans le peuple. C'est d'ailleurs en effet que nous devons attendre les résultats les plus fructueux. Car le jour où le peuple comprendra clairement que la forêt peut, non seulement durer indéfiniment, mais encore augmenter en rendement par un aménagement rationnel, il sera le premier, j'en suis sûr, à demander d'être renseigné sur ce point et à suivre les directions scientifiques qu'on voudra bien lui donner.

A ce point de vue, les Etats-Unis nous donnent un exemple qui vaut d'être étudié et imité dans la mesure du possible. Persuadé de l'importance qu'il y a pour le bien de la nation de conserver et d'améliorer les parcs de forêts privées, le gouvernement américain a créé un service spécial dont le but est de donner aux propriétaires tous les renseignements nécessaires pour atteindre cette fin. Sur simple requête, le gouvernement envoie à n'importe qui le demande un expert en science forestière qui examine le lot à planter ou la parcelle de forêt à développer. Après étude sur les lieux, le forestier officiel enseigne aux intéressés quelles sont les meilleures méthodes à suivre et en surveille lui-même, d'une année à l'autre, l'application.

Les conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont très simples. Le gouvernement paie tous les frais d'examen, et le propriétaire s'engage à exploiter sa forêt, à son propre profit personnel, mais en suivant rigoureusement les directions qu'il lui ont été données. S'il arrive qu'il y ait raison de circonstances spéciales, il se voit dans la nécessité de pousser un peu son exploitation, s'il s'agit, par exemple, de faire face à des besoins imprévus ou de suppléer à l'insuffisance d'une récolte défectueuse, le forestier de l'Etat est là pour indiquer comment s'y prendre. C'est surtout alors que ses conseils sont précieux, puisqu'ils permettent au cultivateur d'augmenter sa vente sans compromettre trop gravement son capital forestier. Enfin, comme ces conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont faites, intentionnellement et exclusivement, pour l'avantage de ces derniers, ceux-ci peuvent le rompre à dix jours d'avance, sans avoir à en donner les motifs aux autorités.

Devrait-on tenir ici la même ligne de conduite? Le pourrait-on? Ce n'est pas à moi de répondre. Un service de ce genre demande un personnel technique dont nos gouvernements ne disposent peut-être pas encore. Il y aurait bien un moyen de combler cette lacune; ce serait de fonder une école forestière régulièrement organisée, dont les élèves gradés seraient comme une pépinière de spécialistes éclairés.

On parle beaucoup à l'heure actuelle d'écoles spéciales de diverses sortes; on veut en ouvrir dans plusieurs villes du pays; et c'est très bien. On finira un jour, j'en suis sûr, par penser aux écoles forestières. Les richesses en bois que nous avons sont plus que suffisantes pour légitimer cette dépense. D'autant que ces écoles sont loin de coûter aussi cher que les écoles techniques proprement dites. De plus il est très probable que les exploitateurs de limites eux-mêmes seraient heureux de s'assurer les services de ces spécialistes, tout comme la chose se pratique aux Etats-Unis. Déjà le gérant de très importantes limites m'a laissé entendre la chose. D'autres l'imiteraient sans doute, ce serait comme une nouvelle carrière ouverte à notre jeunesse instruite.

Dans tous les cas, en attendant le jour béni où cela sera possible, travaillons de toutes nos forces à répandre dans notre population agricole de saines idées sur la conservation des forêts privées. Je l'ai dit et crois l'avoir démontré plus haut, les lots à bois courent de grands dangers, et il ne faut rien moins que le concours de toutes les bonnes volontés pour sauver de la destruction complète cette partie notable de la fortune publique et privée.

Au risque de commettre une grosse indiscretion, j'ajouterais que le clergé canadien-français peut jouer ici un rôle de la plus haute importance. En contact perpétuel avec le peuple, jouissant auprès de ses paroissiens d'une grande autorité, les conseils du curé seront toujours écoutés avec déférence et finiront certainement par produire des résultats surprenants. Il ne s'agit pas pour lui de faire grand bruit, de donner des conférences retentissantes, de se mettre en frais d'éloquence. Au contraire; les conversations privées produiront plus d'effet. Un bon conseil donné en passant, mais à propos, fera réfléchir le cultivateur; puis l'idée lui viendra d'essayer, et alors le salut sera proche.

Mais en tout cela il y a un point de la plus haute importance dont il faut que nos gens soient bien pénétrés. Je l'ai mentionné plus haut et permettez-moi de le répéter en terminant: c'est de convaincre les intéressés que la forêt ne donne pas des moissons à courte échéance comme les céréales. Elle est plus lente à mûrir. Par conséquent, en travaillant aujourd'hui à l'aménager convenablement, on peut bien espérer travailler un peu pour soi, mais c'est surtout à l'avenir, à ses héritiers qu'il faut songer. Le mot de l'octogénaire de Lafontaine: Mes arrières ne devront cot ombraige, est toujours vrai; voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Faut-il le dire? Les plus grands obstacles viendront peut-être de là.

J. C. LAFLAMME, Prê.

Le conférencier suivant est M. E. G. Joly de Lotbinière, de Québec, ex-président de l'Association. M. de Lotbinière a parlé des limites à bois obligatoires sur les terres de colons.

Voici un résumé de la conférence de M. Joly de Lotbinière: "Avant que le Canada ne devienne le grand producteur de bois de pulpe qu'il est aujourd'hui, nos forêts étaient, comparativement parlant, saines et, personne, parmi les plus pessimistes, ne pouvait croire à la possibilité de leur destruction.

"Elles avaient leurs ennemis naturels, le feu, les pestes d'insectes et autres calamités, mais le bois, comme on le traitait il y a trente ans, alors qu'on ne le transformait en planches ou en billots que lorsqu'il avait atteint sa maturité de croissance, était loin d'être une menace à la prospérité de notre richesse forestière. C'était alors de l'exploitation rationnelle; c'est-à-dire qu'on ne faisait qu'enlever le bois devenu trop vieux pour faire place aux bois en pousse.

"Mais tout cela est changé aujourd'hui, et l'épinière et le sapin qui ne commandaient il y a quelque trente ans que des prix relativement bas, se vendent maintenant aux plus hauts prix sur tous les marchés du monde.

"Les raisons qui ont provoqué une hausse dans la valeur de l'épinière sont bien connues. Entre cent, je n'en mentionnerai que deux: la rareté et le prix exorbitant du pin, et la demande extraordinaire du bois de pulpe, ajoutée aux prix pratiquement irrésistibles que les consommateurs sont prêts à payer aujourd'hui.

"Il sera peut-être intéressant comme preuve de ce que je viens de dire, d'attirer votre attention sur la hausse dans le prix du bois de pulpe durant les dix dernières années. Les statistiques suivantes peuvent être sujettes à la critique, mais elles sont réelles et représentent bien le prix du bois à Québec:

"En 1899, le bois brut valait, disons, \$4.25 la corde, et le bois franc, \$6.75. Mais en 1907 cependant, le bois brut se vendait entre \$6.50 et \$7.50 la corde, et le bois franc entre \$9.00 et \$10.00.

"En 1899, les Etats-Unis importèrent du Canada 369,217 cordes de bois de pulpe, en 1906, 738,872 cordes, soit une augmentation de 269,655 cordes. On m'apprend d'un autre côté que pour 1907, les importations par les Etats-Unis, se chiffrent à un million de cordes.

Le conférencier déclare ensuite que son intention n'est pas de vouloir chanter un requiem sur la disparition de nos forêts de pins mais il veut suggérer à cette réunion des moyens par lesquels la société peut procurer aux colons de la province de Québec, un ap-

provisionnement constant de bois, ce qui leur permettra de construire et de réparer leurs maisons et leur procurer du combustible pour eux et leurs descendants.

"Je vais maintenant vous communiquer un projet formulé par mon père pour obliger l'habitant à conserver comme "boquet perpétuel" une certaine portion de sa propriété. Ce projet a été en opération pendant plus de trente années et il en est résulté un succès. Si le succès a couronné les efforts d'un simple particulier, je ne vois pas pourquoi notre gouvernement provincial, s'il veut adopter ce moyen et le mettre à exécution d'une façon honnête et consciencieuse, n'obtiendrait pas un succès égal au moins à celui que nous avons nous-même obtenu.

"En moins de ces trente dernières années, mon père a effectué plusieurs ventes de terres à bois sur sa seigneurie de Lotbinière. Ces ventes étaient faites dans un double but. Quelques-unes dans le but de procurer du combustible et du bois de construction à l'acheteur, d'autres pour servir de terrains aux fins d'agriculture.

Le conférencier cite ensuite quelques clauses du contrat passé entre l'acheteur et le propriétaire, clauses par lesquelles l'acheteur s'engageait sous peine d'amende à ne rien enlever sur la terre, selon que la vente avait été faite aux fins d'agriculture ou d'exploitation forestière.

M. de Lotbinière ajoute que dans les deux cas, soit que la terre vendue ait été une terre à bois ou une terre à culture, la limite que l'acheteur par son contrat s'engageait de laisser intacte se transformait dans le cours des trente années, en des forêts touffues et vierges dont les héritiers profiteront plus tard.

Le conférencier exprime le vœu que la société fera en son pouvoir pour que le gouvernement provincial fasse en sorte de passer une loi similaire qui sera une loi de protection pour les colons actuels et pour les générations à venir.

M. A. H. D. Ross conférencier forestier à l'université de Toronto, parla à son tour des méthodes d'arpentage des forêts et indiqua à la société une foule de points à étudier.

Hier soir, le professeur Philbert Roth, principal de la Faculté Forestière à l'université de Michigan, a lu un travail sur les terres forestières et l'agriculture.

On apprendra avec plaisir que le nombre des membres de l'Association Forestière du Canada se chiffre maintenant à plus de treize cents.

Les recettes pour l'année écoulée ont été de \$3,631.04 à part une balance de l'année précédente de \$899.04, plus un don de trois cents dollars du gouvernement d'Ontario, un autre de deux cents du gouvernement de Québec, un troisième de cent dollars du gouvernement de la Colombie Anglaise, ce qui, ajouté à l'excédent du gouvernement fédéral, et après avoir soustrait les dépenses, laisse en caisse une balance de \$2,107.65. Les souscriptions depuis ont élevé ce dernier montant à \$1,423.99.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J. P. GARNEAU IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE 6 rue de la Fabrique 5 rue St-Jean, H.-V.

NOUVEAUTÉS

- JEHOVAH ET SON PEUPLE par le Red P. Berthe 2 volumes ..... 1.75
VIE DES SAINTS, illustrée, 1 vol ..... .35
LA MÉDECINE AU PRÉSENT, 1 vol ..... .65
VIE DE LEON XIII, 1 volume ..... .25
LES PARABOLES ÉVANGÉLIQUES, expliquées par le R. P. Lacouture, 2 volumes reliés ..... 1.00
VIE GLOIREUSE DE N.-S. J.-C. (suite des volumes précédents) par le même, 1 volume relié ..... .50
MEDITATIONS POUR LES JEUNES FILLES, par l'abbé Feige, 12 volumes brochés ..... 2.00
ENCYCLOPÉDIE DE SA SAINTÈTE PIE X, 2 volumes ..... .50

Images pieuses en couleur 20c 25c 35c 50c et 75c LE CENT

Palmes! Palmes! GRANDES ET PETITES

Ornements d'Eglises

Les Soeurs de la Charité de Saint-Louis, congrégation française, dont la maison mère est établie à Pont-Rouge, informent le public et en particulier messieurs les Ecclesiastiques, qu'elles ont un atelier de confection pour les ornements d'églises: elles font les neufs et réparent les vieux. Elles reçoivent également les commandes et d'un particulier et d'un magasin.

En outre, elles font aussi de la lingerie: couture fine, broderie, trousseaux de mariage, etc., etc. S'adresser pour plus amples renseignements à la Supérieure du couvent à Pont-Rouge, Co. de Portneuf, Q.

IMPÉRIALISME

M. Walker, membre de la commission, dit que les fêtes auront une portée impérialiste

Ottawa, 12.—M. Armand Lavergne, député de Montmagny, interpellera le gouvernement sur la déclaration faite au "Chronicle" de Halifax, par M. Byron E. Walker, un des cinq membres de la commission du troisième centenaire et des champs de bataille. Voici la déclaration de M. Walker: "Le prince de Galles et la flotte de cuirassés n'arrêteront pas à Halifax. Vu le peu de temps à la disposition de Son Altesse Royale, on a dû fixer à la fin de juillet la date de sa visite, quoique on aurait préféré la mettre plus tard, dans le cours de l'automne. On se propose de faire venir à la fête des représentants de toutes les possessions britanniques, et même des Etats Hindous, à part les flottes anglaises et françaises et la milice canadienne. Ce ne sera ni une fête essentiellement canadienne, ni même une fête canadienne. Elle aura une portée impérialiste: Pendant une semaine, nous ferons des plaines d'Abraham, le centre de l'Empire."

On s'occupe beaucoup dans la capitale du sentiment de Québec au sujet de cette fête du tri-centenaire. On trouve que Champlain y est plutôt relégué à l'arrière-plan. Le projet de reproduire dans un combat simulé la bataille des plaines est trouvé absurde.

La déclaration de M. Walker et l'interpellation de M. Lavergne feront discuter davantage.

PARLEMENT FEDERAL

(Suite de la 1ère page)

M. Blain reproche à M. Johnston, qui avait parlé après M. Borden, d'avoir continué une discussion qui aurait dû se terminer après les discours du chef de l'opposition et de M. Fielding. Il dit que M. Johnston a demandé des travaux publics pour Glace Bay et autres endroits. Il dit que le gouvernement a écrit à des députés de demander avec insistance de nouveaux travaux. Il demande à M. Fielding s'il est satisfait de cela.

M. Fielding.—Qui a signé cette circulaire ?

M. Blain.—Sir William Mullock. M. Fielding.—Il y a eu des élections générales depuis ce temps-là.

M. Blain.—Sa lettre fut envoyée la veille d'une élection.

M. Fielding.—Le résultat a été bon.

M. Blain.—Alors vous approuvez cette corruption.

M. Duncan Ross.—C'était correct.

M. Blain.—Pourquoi ne remettez-vous pas votre mandat, comme vos électeurs vous ont demandé de le faire.

M. Girard, de Chicoutimi, et M. Turgeon du Nouveau-Brunswick, défendent le gouvernement.

Il s'expliquent que les travaux faits dans leurs circonscriptions étaient nécessaires et que le gouvernement a rendu service au public en les exécutant.

A 2 heures, le vote fut pris, et la motion de M. Perley fut rejetée par 59 voix contre 43.

Ajourner.

J. L. K.—Lafamme.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

ACCIDENT DE CHANTIER

Roberval, 13.—Un bien triste accident est arrivé hier dans les bois situés en arrière de la paroisse Ste-Hedwige. En travaillant à abattre un arbre, un malheureux bûcheron nommé Joseph Bouchard, a été tué presque instantanément par la chute de cet arbre. Il était âgé de 26 ans. Il était marié et père de famille.

CERCLE ST-PIERRE

S. G. Mgr Bruchési assiste à une distribution de prix aux vainqueurs d'un tournoi sportif

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—Hier soir à eu lieu au Cercle de billard Saint-Pierre, la distribution des prix pour le dernier tournoi de billard. Des objets de luxe et des cadeaux utiles ont été donnés aux vainqueurs.

Cette séance commémorait en même temps l'agrandissement de la salle de billard du cercle.

Sa Grandeur Monseigneur Bruchési assistait à cette soirée récréative, témoignant par là qu'il ne dédaigne pas de patronner les œuvres sportives à condition qu'elles ne soient pas exagérées et qu'elles aient pour but non seulement la récréation de l'esprit mais l'assainissement moral.

M. l'échevin Napoléon Giroux est le président de ce cercle qui réunit un groupement honnête de toute la jeunesse de la paroisse.

Le cercle de billard de Saint-Pierre est l'œuvre de Révérends Pères Oblats qui ont en même temps trouvé de précieux et généreux collaborateurs parmi leurs paroissiens.

CONFÉRENCE

Mr. Germain Beaulieu donne une leçon d'astronomie aux membres d'une société d'artistes

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—M. Germain Beaulieu, avocat, a fait hier soir, devant les membres d'une succursale des Artistes, une conférence intéressante sur les Anciens et l'astronomie: chez les Chaldéens, chez les Egyptiens, chez les Chinois, les Grecs et les Romains.

M. Beaulieu a expliqué la différence des systèmes de Ptolémée et de Copernic. Il a aussi traité d'une façon intéressante, de la genèse de notre système planétaire, de la situation de la terre dans l'espace, de la cause des jours et des nuits, et de la cause des saisons. Il nous a donné un mot d'explication sur les marées et les éclipses de lune et de soleil. Sa thèse sur la lune, sur son histoire et son rôle a été particulièrement intéressante. Le soleil, centre de notre système, foyer de chaleur, de lumière et de vie, a été l'objet d'une longue digression dont il a profité pour nous donner certains détails que nous ignorons.

Qu'est-ce qu'une planète ? Qu'est-ce qu'une étoile ? Et le conférencier passe les planètes en revue, en nous parlant des constellations principales, de leur fixité apparente et de leur course apparente. Les étoiles filantes et les bolides qui fournissent matière à tant de légendes et devrions-nous dire d'épouvantails, nous ont été expliqués d'un façon claire et concise par Mre Beaulieu.

SUR LA MER NOIRE

Odessa, 13.—A la suite de l'arrestation, près de la forteresse à Kars et Balino, en Transcaucasie, de plusieurs officiers turcs, soupçonnés d'espionnage, le ministre de la marine a défendu à tous les navires sans distinction de nationalité d'entrer dans aucun port fortifié de la Mer Noire le soir. Les navires qui enfreindraient cet ordre seront bombardés.

Cette défense cause des retards considérables à la navigation.

MORT SUBITE

Gaspé, 13.—Le coroner Joncas est de retour à Gaspé. Il était allé à Ste-Anne des Monts tenir une enquête sur la mort de Thomas Fournier, un jeune homme de 21 ans qui est tombé mort alors qu'il était à jouer avec un enfant. Le verdict a été: mort d'un syncope de cœur. Le jeune homme semblait en bonne santé et rien ne faisait prévoir un accident aussi soudain.

INSTITUT CANADIEN

Le Rev. Père Valiquet, O. M. I., donne une très intéressante Conférence au collège de Lévis

Ce n'est pas notre compte rendu qui

pourra donner l'exacte physionomie de cette spirituelle causerie. Songez donc, on nous limite à vingt-cinq ou trente lignes l'espace du journal pour donner tout entier aux grands gestes et aux grandes paroles de nos mandataires à Québec et à Ottawa et aux "bonnes nouvelles" c'est-à-dire les incendies et les accidents de tout genre. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, tant de bons mots, de citations originales, de remarques fines et quelquefois malices, ne sauraient avoir tout leur sel que placés dans le contexte. Il faudra donc que le lecteur fasse le sacrifice de ce qui a tant fait rire les auditeurs. Et puis comment résumer convenablement les opinions diverses et contradictoires, émises sur la femme, depuis l'auteur de La Sagoussé jusqu'à l'écrivain malcontent, ou déçu ? Quand on a lu les auteurs sacrés et les auteurs profanes, une conclusion ressort. La femme est un être indéfinissable, une énigme incompréhensible, un esprit malaisant, un résumé de tous les contrastes, un être nécessairement déséquilibré, voué à toutes les déchânces, toutes les ignominies si elle est placée en dehors des quatre Evangiles. Le paganisme l'avait avilie. Le Christianisme lui a donné sa véritable grandeur, l'a placée au foyer comme une reine, lui a mérité le respect et l'affection. Et sa mission, pour être modeste, n'en est pas moins grande, sa mission, c'est de faire le cœur de l'homme, de mener au ciel les anges qui lui sont confiés. Sans doute, des femmes se sont distinguées dans les lettres et les arts, mais la véritable place de la femme c'est la famille et le Rév. Père trace ici un tableau fin de celles qui sont nos mères et nos sœurs et que l'on chante dans cette hymne patriotique: Vive la Canadienne, et c'est en parlant d'elles que l'on peut dire:

Enfant donne à sa tombe des chants et des larmes

Angé elle a tant prié, femme elle a tant souffert.

A la prière de M. Bernier, président de l'Institut, M. Gélley, avocat, remercie, et souhaite que pour compléter cette causerie le Rév. Père revienne nous dire ce que les hommes ont pensé de la femme.

Le public de Lévis est reconnaissant à M. l'abbé Léonidas Hébert, l'auteur, l'auteur le conférencier, du complot qui nous a valu cette belle conférence. Le conférencier a prétendu que M. Hébert a voulu prouver que tous ceux qui perdent leurs cheveux ne perdent pas la tête. On ne pouvait mieux choisir pour pareille démonstration.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin, le secrétaire de la Cie Riordan est obligé d'admettre qu'il est arrivé à sa compagnie de refuser d'acheter les billets et le bois de pulpe fait par les colons.

Maitre Stuart, représentant des locataires de limites à bois, parle dans le même sens et ajoute que dans plusieurs endroits, entre autres dans Montmagny, les marchands de bois ont les mêmes griefs que ceux du Nominique.

Messieurs Gouin et Devlin, dans le cours des raisonnements des savants avocats, posent de nombreuses questions qui prouvent combien ils désirent se renseigner. En conclusion le Premier Ministre dit: "Je suis content de vous avoir vus ici, ce matin et d'avoir entendu vos récriminations. Certaines remarques que vous avez faites sont très justes. Mais vous le savez comme moi, dans le public, on parle contre les marchands de bois, on prétend qu'ils sont rois et maîtres, qu'ils mènent à leur guise les gouvernements de toutes les couleurs. Je ne crois pas cela, mais il est certain que beaucoup ont fait des fortunes dans le commerce de bois. Les Messieurs Riordan savaient que nous voulions faire des réserves de colonisation dans le district où ils sont, et je déclare que le Gouvernement veut créer des réserves où les difficultés présentes ne se renouvelleront pas. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de protéger M. Miquelon. La première protection doit aller au pauvre homme qui s'en va dans la forêt pour coloniser. Si en protégeant le colon de bonne foi, on se trouve à favoriser le spéculateur qu'on ne peut découvrir, le mal est toujours moins grand qu'autrement.

Messieurs la question que vous nous soumettez est excessivement importante. Je regrette l'absence de mon honorable ami, le Ministre des Terres, qui, lui, est au fait de toutes ces questions; et, je crois que le mieux qu'il puisse être fait, aujourd'hui, c'est de vous promettre de lui communiquer vos demandes et de faire de notre mieux pour que la décision que nous prendrons rende justice à tout le monde et vous satisfasse."

DÉLÉGATION

Des renseignements additionnels sur l'importante entrevue des marchands de bois avec les ministres

Voici de plus amples informations

sur l'entrevue importante que l'Association des Marchands de bois a eue hier avec les Ministres en conseil, entrevue que nous annonçons hier. Ce qui les a amenés en aussi grand nombre au Parlement, c'est le peu de succès des délégations plus ou moins nombreuses qui se sont présentées chez le Ministre de la Colonisation, M. Devlin, presque à toutes les semaines depuis le commencement de l'année. Hier ils se sont unis pour former une délégation des plus puissantes qui se soient vues, car les hommes qui en faisaient partie représentaient des millions pour ne pas dire des centaines de millions en valeur.

M. Lafleur, avocat de Montréal, a exposé au ministre que des spéculateurs qui se disent colons, se font concéder des lots qu'ils exploitent, sans payer licence, et ce au détriment du marchand de bois. Il cite comme exemple le cas d'un nommé Miquelon qui dans le canton Boyer, au Nominique, contrôle environ 75 lots de bois et qui a fait deux moulins à scie dont Miquelon serait aussi l'âme dirigeante. Ces lots ont été enlevés aux possesseurs des limites, les Messieurs Riordan, ses clients, pour être donnés à de faux colons. Il y a là une injustice dont le Gouvernement pourra se rendre compte s'il veut ordonner une enquête. M. Lafleur dit aussi que la Compagnie Riordan a de la difficulté à se prévaloir de la loi qui lui garantit le privilège d'avoir la préférence sur le bois marchand coupé par les colons. A la demande de M. Gouin

**MUSIQUE POUR PIANO 19c**

Moonbeams on the Lake, rêverie; Golden Sunset, valse; Popularity, pas redoublé; Moon Winks; Silver Heels, pas redoublé; Polly Prim, pas redoublé; Red Wing, pas redoublé; Meditation (Morrison); Cherry, pas redoublé; Dream Girl, valse; Petite Tonkinoise, pas redoublé; Merry Widow, valse; Red Domino, pas redoublé; Moonlight in the Forest, ton de poème; Musette, intermezzo parisien; Dark Eyes, sérénade espagnole; Enchantress Waltz; Kiss of Spring, valse; Last Kiss, valse; Rubies and Pearls, nouveauté; The Masquerade, pas redoublé; Chariot Race, marche; Burning of Rome, marche; Signal from Mars, pas redoublé; Triumphant Banner, pas redoublé; Midnight Flyer, marche; Warm-up in Dixie, et plusieurs autres en vente samedi, pièce..... **19c**  
Extra Special, chansons les plus nouvelles, samedi..... **15c pièce**

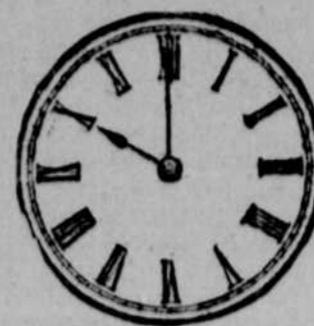
**LA COMPAGNIE PAQUET**

LIMITÉE.

DIVISION DU DÉTAIL

157-173, RUE ST-JOSEPH, - - QUÉBEC

**VENTE D'UNE HEURE**



Pendant une heure seulement, de 10 à 11 du matin, samedi, nous mettrons en vente un grand assortiment de belles broderies, 9 à 14 pouces de large, notre prix spécial 25c la verge; votre choix, la verge..... **19c**  
Egalement un grand assortiment de broderies pour cache-corsets, 18 pouces de large, très beau choix, en vente de 10 à 11 du matin seulement, la verge **19c**

**19c**

**ECHARPES BRODÉES**

Magnifiques écharpes brodées, pour dames, bon choix, élégantes et fashionables, prix régulier 85c pièce; en vente samedi..... **19c**

**PLASTRONS en SOIE Noire**

Chemisettes ou plastrons, en soie noire, valeur splendide à notre prix régulier 75c pièce; en vente samedi **19c**

**COLS MATELOT EN SOIE**

Cols matelots en soie blanche, pour dames, qualité magnifique, valeur toute spéciale, prix régulier 60c pièce; en vente samedi..... **19c**

**Grande Vente Annuelle de 19c**

**UNE MULTITUDE D'OCCASIONS DE BON MARCHÉ POUR TOUT LE MONDE : : :**

Encore une fois nous avons le plaisir de vous annoncer un événement sans précédent dans l'histoire de ce magasin. Ce n'est pas souvent que nous nous servons d'une pareille expression mais quand nous le faisons, vous pouvez vous fier à notre parole. La valeur des marchandises parle par elle-même. Un tel rassemblement de si belles occasions est réellement un fait unique et mérite que tous y portent attention. La seule raison plausible de cette offre est qu'il nous faut de la place pour nos immenses assortiments de marchandises du printemps et de l'été qui encombreront nos salles de réserve et qu'il n'y a plus moyen d'y mettre celles que nous attendons. Il nous faut donc de la place pour nos effets. De plus voilà bientôt le temps de la Grande Exposition du Printemps. Ne manquez donc pas de prendre votre part de ces occasions de bon marché à 19c. Nous vous demandons de nous aider à faire cette place qu'il nous faut, mais nous ne vous le demandons pas par pure bienveillance. Veuillez seulement comparer nos prix réguliers aux prix de cette vente de samedi. Si vous pensez que ce ne sont pas là de vrais sacrifices que nous nous imposons, il nous sera nécessaire de vous avertir que vous avez besoin de voir notre opticien, parce que vous aurez quelque chose de dérangé dans la vue.

**19c**

**RUCHE DE CHIFFON**

Belle qualité de ruche en chiffon, 6 pouces de large, de couleur champagne; prix régulier 45c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**POINT D'ESPRIT PLISSÉ**

Point d'esprit plissé, crème, 5 1/2 pouces de large, prix régulier 25c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**GARNITURE DE JAIS**

Jais étroit pour garnitures, 1-4 pouce de large, prix régulier 5c à 18c la verge; en vente samedi, la douzaine de verges..... **19c**

**19c**

**MOUSSELINE FANTAISIE**

Jolis dessins sur fond blanc, rose, ciel et noir, prix réguliers 25c, 30c et 35c la verge; en vente samedi..... **19c**

**CENTRES DE TABLE**

Centres ronds de table, en dentelle Hattenberg blanche, grandeur 12 x 12 pouces, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**CENTRES DE TABLE**

Centres de table en filet Bruxelles blanc, grandeur 20 x 20 pouces, dessin d'appliqué en linon blanc, prix régulier 30c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**ESSUIE-MAINS**

Essui-mains en toile blanche, grandeur 20x40 pouces, ourlés ou frangés, prix réguliers 22 1/2c et 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**COTON A DRAPS**

Coton non blanchi, 80 pouces de large, fini uni, de bonne qualité, prix régulier 25c la verge; en vente samedi, la verge **19c**

**FLANELLE OPERA**

Flanelle opéra, pure laine, 27 pouces de large, grise, drab, verte, jaune et pourpre, prix réguliers 27c et 35c la verge; en vente samedi, la verge **19c**

**19c**

**CHAPEAUX pour HOMMES**

Chapeaux en étoffe pour hommes, de poids moyen, joli genre, prix régulier \$1.25 pièce; en vente samedi..... **19c**

**CASQUETTES pour hommes**

Casquettes en étoffe fantaisie, de forme Eton et golf, bonne doublure, prix réguliers 25c et 30c; en vente samedi..... **19c**

**CRAVATES pour HOMMES**

Cravates noires et de couleurs, genre derby, polo et nœud, prix réguliers 25c, 35c et 50c; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**DENTELLE TORCHON**

Belle dentelle torchon 1 1/2 pouce de large, prix régulier 25c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**INSERTION DE DENTELLE**

Élégante insertion de dentelle, imitation de Chuny et Valenciennes, 1/2 et 1 pouce de large, prix régulier 35c la douzaine; en vente samedi, la douzaine **19c**

**DENTELLE NOIRE**

Splendide assortiment de belle dentelle noire, 1 pouce de large, prix régulier 5c la verge; en vente samedi, la douzaine..... **19c**

**19c**

**ECHARPES ET NŒUDS**

Echarpes et nœuds en soie de couleurs, pour dames, grande variété, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**ETOFFES A ROBES**

Plaids berger, blancs et noirs, également plaids tartans, 38 et 40 pouces de large, prix régulier 25c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**PERCALINE GRISE**

Belle qualité de percaline grise, 36 pouces de large, prix régulier 15c la verge; en vente samedi, 2 verges pour **19c**

**19c**

**PALMES ARTIFICIELLES**

Joli assortiment de palmes artificielles, 26 pouces de haut, de genres variés; en vente samedi..... **19c**

**VEILLEUSES A SUSPENSION**

Veilleuses en verre rouge, 11 pouces de haut, complètes avec croix de cuivre, prix régulier 35c pièce; en vente samedi..... **19c**

**BENITIERS**

Choix splendide, 7 et 9 pouces de haut, de sujets variés comme décors, en vente samedi..... **19c**

**19c**

**GRAVURES ENCADRÉES**

Facsimilés de couleurs à l'eau, grandeur 5 x 15 pouces, cadre doré étroit, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**GRAVURES ENCADRÉES**

Facsimilés de couleurs à l'eau, grandeur 7 x 9, sujets très attrayants, cadre doré de 1/4 pouce, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**GRAVURES ENCADRÉES**

Facsimilés de gravures sur acier, grandeur 11x13 pouces, cadre noir de 1/4 pouce, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**BONBONS MÉLANGÉS**

Bonbons mélangés, chocolat et crème, prix régulier 25c la boîte de 1 lb; en vente samedi la boîte de 1 lb..... **19c**

**TOILE CIRÉE DE TABLE**

Toile cirée, brun uni, 45 pouces de large, imitation de cuir, prix régulier 30c la verge; en vente samedi, la verge **19c**

**FLANELLETTE**

Flanellette fantaisie, à fond clair et foncé, prix réguliers 25c, 35c et 50c la verge; en vente samedi, la verge **19c**

**19c**

**MOUCHOIRS POUR DAMES**

Jolis mouchoirs en linon blanc, chance rare prix régulier 24c la douzaine; en vente samedi, la douzaine..... **19c**

**GANTS POUR DAMES**

Gants de cachemire de couleurs, doubles de soie, prix réguliers 35c et 40 la paire; en vente samedi, la paire **19c**

**RUBAN "BABY"**

Ruban "baby" noir, brun et vert émeraude, prix régulier 24c pièce; en vente samedi..... **2 pièces pour 19c**

**19c**

**DENTELLES ORIENTALES**

Dentelles orientales blanches et Paris, 3 à 7 pouces de large, prix réguliers 30c et 35c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**DENTELLE CHANTILLY**

Dentelle Chantilly ivoire, 7 pouces de large, prix régulier 35c la verge; en vente samedi, la verge..... **19c**

**DENTELLE CHANTILLY NOIRE**

Dentelle Chantilly noire, 4 et 6 pouces de large, prix réguliers 25c et 35 la verge; en vente samedi, la verge... **19c**

**19c**

**JOLI PAPIER CRÉPÉ**

1000 rouleaux de papier crépé, de bonne qualité, couleurs unies, grande variété, prix régulier 10c le rouleau de 10 pieds; en vente samedi..... **3 rouleaux pour 19c**

**PLATS A POUDING**

Plats à pouding en granit blanc grandeur 11x7 1/2 pouces, de bonne qualité, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**MIROIRS**

Miroirs de cuisine, grandeur 7 x 11 pouces, cadre en bois éboulé, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**TERRINES A LAIT**

Terrines à lait, en granit blanc, 10 pouces de diamètre, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**PRESSOIRS A POMMES DE TERRE**

Jolis pressoirs à pommes de terre, étamés, de qualité splendide, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**POLI A POÊLES**

Poli liquide, solarine, en canistres de 1/2 chopine, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**PLATS A LÉGUMES**

Plats à légumes en pierre de fer anglaise, blancs et de couleurs, de forme ronde ou ovale, prix réguliers 25c et 30c pièce; en vente samedi..... **19c**

**PETITS PLATS**

Petits plats en pierre de fer blanche de forme ovale, prix réguliers 25c et 30c pièce; en vente samedi..... **19c**

**CRACHOIRS**

Crachoirs en porcelaine et terra cotta décors fantaisie, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**POTS A LAIT**

Pots à lait en semi-porcelaine, très grands, décorés, prix réguliers 25c et 30 pièce; en vente samedi..... **19c**

**POTS A L'EAU**

Pots à l'eau en verre, trois différentes formes, prix réguliers 25c et 35c pièce; en vente samedi..... **19c**

**PLATEAUX A FRUITS**

Plateaux à fruits, en verre pressé, très grands, imitation de verre taillé, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**19c**

**PIPES DE BRUYÈRE**

Un nouveau lot de pipes de bruyère, bouts en caoutchouc dur, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**ETUIS A CIGARETTES**

Etuis à cigarettes nickelés, de bonne valeur à notre prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

**BLAGUES**

Belles blagues en cuir, doublées en caoutchouc, prix régulier 25c pièce; en vente samedi..... **19c**

CARTES PROFESSIONNELLES

Dr. J. Alex. Edge, 73, rue du Pont, Tel. 2438, Gradué de l'Université Laval, Elève des hôpitaux de Paris et de Lille. Spécialité: Maladies de l'estomac et des Pouxons. Heures: 8 à 9 h. m. 2 à 4 et 7 à 8 p. m.

Dr. L. O. Gauthier, Spécialiste: Maladies des Yeux, Oreilles, Nez et Gorge. 298 rue St-François, Téléphone 2161.

Dr. A. E. BEDARD, Ex-élève de Paris, Spécialités: Maladies des Oreilles, du Nez et de la Gorge et des Pouxons. Tuberculose. Consultations: 10 à 12 hrs. A.M. 2 à 5 hrs. P.M. Bureau: 38, rue St-Joseph, Téléphone 2387.

Dr. A. VALLEE, Professeur à l'Université Laval, Directeur des Laboratoires de l'Hôtel-Dieu. Spécialité: Maladies de l'estomac. Heures de consultations: 1 à 2 et 6 à 8 le soir. 22 rue Sainte-Anne, Téléphone 1757.

Docteur P. A. Gastonguay, Gradué de l'Université Laval, Elève des Hôpitaux de Paris, Berlin, Vienne et Londres. Spécialités: Maladies des femmes et des enfants. Heures de consultations: 2 à 5 p. m. et 7 à 8 p. m. Téléphone 1881, 59 rue Ste Ursule, Québec.

Dr. Robert Mayrand, Médecin. Ancien élève de l'Institut Pasteur et des hôpitaux de Paris. Professeur à l'Université Laval. Spécialités: Maladie de la peau et du cuir chevelu. 39 rue St Ursule, Téléphone 1317.

Dr. Odilon Leclerc, Ancien élève des Hôpitaux de Paris. Consultations: de 1 à 3 hrs. p. m. et de 7 à 8 p. m. Spécialité: Maladies de l'estomac, de l'intestin, du cœur et du pouxon. 379 rue St-Joseph, Tel. 2394.

Dr. J. Vaillancourt, Ex-élève des hôpitaux de Paris. Spécialité: Maladies des Yeux, Oreilles, Nez, gorge. Heures de consultations: 11 à 12 h. m. et de 2 à 5 p. m. Bureau du soir: 7 à 8 p. m. les lundis, mercredi et vendredi. 49 rue St Louis, Tel. 1471.

BEDARD, CHALOUIT & PREVOST, Avocats, 23, rue St Louis, Québec, en face du Palais de Justice. E. Bedard, L.L.B., C. R. L. Ph. V. Chalouit, L.L.B., J. A. Prevost, L.L. L. Suivent les Cours des districts de Beauce et de Montmagny.

TALBOT & DIONNE, Architectes: Membres A.A. P. Q. 14 rue St-Joseph, Saint-Roch, Québec. Téléphone 2421.

HISTOIRE DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH DE CARLETON (BAIE-DES-CHALEURS) Par le Révérend E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, Co. Temiscouata, P.Q. 60c GALERIE DES PRETRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le même. \$1.00 Les deux volumes \$1.50 franco EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

AVIS A VIS PUBLIC est par les présentes donné que la Compagnie du Gaz de Québec, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour en obtenir un Acte amendé son Acte d'incorporation et amendements, relativement à l'élection de ses Directeurs et autres fins. FENTLAND, STUART & BRODIE, Procureurs des Représentants. Québec, 10 février 1908. 10 fév-1m

FEUILLETON DE L'ACTION SOCIALE No. 26

JEAN CHRISTOPHE

Par PAUL DESCHAMPS

PREMIERE PARTIE

Horace trouva qu'on se hâtait beaucoup de qu'on demandait. Toutefois, il ne pouvait reculer. Il jeta dans la direction de la sabbie une pièce de cent sous qui roula par terre en décrivant un grand cercle, comme si elle eût répugné à subvenir aux besoins de cette veuve insatiable qui est tout simplement la Franco-Maçonnerie, et il recueillit ce remerciement débité avec une composition très nasale: —Comptez sur la gratitude de la malheureuse veuve et sur les bénédictions naïves et touchantes de ses enfants. Comme on le voyait rétif aux simagrées et aux basses plianteries, on lui épargna les vieilles, et particulièrement la honteuse épreuve de la Chèvre de Salomon. On sentait que dans le cerveau du récipiendaire fermentait une rébellion sourde, un mécontentement indigné. Ragot, de sa place, méchamment son tablier, lançait des ocellades furieuses à l'intempérant Potard et paraissait à chaque instant sur le point de se lever pour dire au Vénérable qu'il baillait des énormités avec la rare intelligence de l'auteur: "Al-

lons donc! un peu de bon sens et de tenue! Vous êtes le président idéal d'une réunion d'idiot!" A la fin, la patience lui échappa et il dit d'une voix brève en serrant, à le briser, son bijou, fait d'une équerre et d'un compas croisés: —Abrezé! Abrezé! et venons au serment qui suit: "Je jure et promets devant le Grand Architecte de l'Univers, et sur ce glaive, symbole de l'honneur, de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés par cette respectable Loge, ainsi que tout ce que j'y aurais vu faire et entendu dire; de n'en jamais rien écrire sans en avoir reçu la permission expresse, et de n'écrire que suivant la manière qui m'aura été indiquée. Je promets et je jure, en outre, de me conformer aux statuts généraux de la Franco-Maçonnerie. "Je consens à avoir la gorge coupée, la tête tranchée, la langue arrachée; je consens que mon corps soit jeté dans les vagues de l'Océan, pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer, si je me rendais cou-

pable de trahison en révélant les secrets de l'ordre." Il répéta ces paroles, mais avec dégoût. Tout ce qu'il avait vu et entendu sur la Franco-Maçonnerie en lui se condensait dans cette idée fixe, qu'il venait de briser tous les liens de famille, tous les liens sociaux, et qu'il ne s'appartenait plus. Jusque-là, il avait gardé la liberté de l'esprit et la liberté du cœur. Des idées saines qui lui avaient été heureusement inoculées dans son enfance, quelques-unes avaient survécu au naufrage du collège de Viré; et même, celles qu'il avait le plus méprisées, étaient demeurées inconsciemment sa règle de conduite et la sauvegarde de son honnêteté privée. Il aimait son pays, bien qu'il ne se montrât pas héroïque. Il aimait surtout profondément sa mère. Et voilà que des doctrines nouvelles, qu'il venait de jurer, lui apprenaient qu'il n'y a plus de patrie, plus de frontières, plus de France ni d'Allemagne, mais une seule patrie universelle, qui est uniquement, au fond, le bien-être. Une barrière maintenant le séparait de Jeanne. Elle ne le reconnaissait plus; son œil investigateur découvrait bien vite dans la trace récente de son infamie. Ce méfait, d'ailleurs, il en porterait le stigmate sur son front de damné. Oui, sur son front, il sentait, gravé avec la pointe d'un burin d'enfer, le signe de la bête, pendant qu'en lui-même s'opérait l'écroulement de son passé, de ses affections, de tout ce qui lui restait d'humain. Car il était bien clair qu'à sa mère, c'est-à-dire à tout ce qu'il

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Directeur, Sachant que votre journal a pour but principal de défendre la religion catholique, permettez à un Français de France de venir remettre au point la question religieuse en France, que beaucoup de dépêches et d'articles venus de là-bas se complaisent à embrouiller afin d'égarer l'opinion canadienne et de faire croire qu'on ne persécute pas le clergé et les catholiques de France.

Pour bien comprendre les maux dont souffre l'Eglise de France, il faut remonter aux désastres de la guerre Franco-Allemande c'est-à-dire en 1870. A cette époque le clergé et les congrégations se trouvaient encore dans une situation très florissante et si ces deux grands corps n'avaient formé qu'un à ce moment peut-être que leur sort serait autre que celui qu'ils ont maintenant. Les congrégations et le clergé ont eu le grand tort à mon avis de ne pas voir que leurs ennemis les juifs et les Francs-Maçons répandaient à profusion des livres et des journaux à insinuations menaçantes, dont les termes, certes, étaient bien plus atténués que maintenant, mais avec la patience infernale que cette ténébreuse secte à toujours eue, elle infiltrait son poison par petites doses dans le peuple. Certes je ne voudrais pas blâmer le clergé régulier et séculier français qui est admirable, mais à mon point de vue il aurait dû faire plus d'efforts pour avoir de bons écrivains et de bons journaux pour tenir tête à la bande enragée qui voulait sa perte. (Ceci n'est pas pour le clergé canadien qui grâce à la générosité de ses fidèles peut mener toutes ses œuvres à bonne fin.) Les ennemis de la religion avaient un plan certainement tracé d'avance et qu'ils ont suivi point par point depuis 38 ans.

Il ont commencé par l'enfance et ils se sont dit que l'école laïque avec des instituteurs créés par eux était le moyen de faire des hommes à leur ressemblance; cela a été leur première victoire. L'Eglise de France à cette époque essaya une défaite qui fut la principale cause de tous ses maux, car les enfants de cette génération sont aujourd'hui des hommes qui n'ont jamais eu ce souffle divin qui tout élève des congrégations garde en lui comme une réserve pour les mauvais jours, et qui reparait tôt ou tard chez ceux qui ont été élevés chrétiennement. Avec les décrets de 1880 commença la guerre ouverte contre la religion; tout d'abord on ferme les couvents, plus tard on fait payer les droits de "main morte" aux religieux, les évêques ne sont nommés qu'après de terribles tiraillements entre Rome et le gouvernement; on met le sac à dos des séminaristes espérant les dégoûter de leur futur sacerdoce. Enfin les Juifs et les Francs-Maçons deviennent les maîtres de la France; ils démasquent franchement leurs batteries et veulent une France tout-à-fait laïque.

Les expulsions des religieux et des religieuses commencent (1901) on pille les couvents, toute la basoche maçonnique se rue à la curée et c'est elle qui l'on charge de faire rentrer le milliard des congrégations (Sur ce point je n'ai pas besoin d'insister, vous savez tous le peu d'argent qui est rentré dans les caisses du gouvernement.) Enfin ce fut le tour du clergé séculier, et au nom de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité on leur a tout pris. Mais le clergé de France aidé des bons catholiques, malgré ses ennemis et toute la boue dont on le couvre, lutte avec une énergie que nous devons tous admirer, et que vous Canadiens-Français qui avez connu des heures d'angoisses ne pouvez qu'envier; car ces prêtres et ces évê-

ques sont prêts à se faire emprisonner et même à mourir pour défendre leur foi. Maintenant que j'ai fini cet exposé, je vous supplie vous tous Canadiens-Français qui me lirez de ne prendre que ce qui vient de bien de votre Mère-Patrie, c'est-à-dire, la bonne littérature et les bonnes idées. Mêlez-vous de ces beaux parleurs qui essayent de vous faire croire que vous avez des idées retardataires et vieillottes. Gardez votre foi, et surtout soutenez votre clergé et vos écoles religieuses; ne permettez jamais qu'on laïcise l'instruction publique dans la Province de Québec. J'ai entendu bien souvent dans vos grandes villes émettre des théories qui n'auraient pas été déplacées chez nos hommes les plus avancés de France. J'ai cherché d'où venait cet esprit sectaire et anti-religieux et toujours mon enquête m'a permis de déduire que c'était la mauvaise presse française qui en était en grande partie la cause. Veuillez agréer Monsieur le Directeur l'assurance de mes sentiments distingués. Vicomte J. de ST-LAON.

A PROPOS DE BUVETTE St-Ludger, Beauce, 10 mars 1908. "L'Action Sociale", Québec. Messieurs les Directeurs, En venant verser mon abonnement à "L'Action Sociale", je voudrais, tout en vous félicitant de vos justes remarques au sujet de l'interdit d'une licence de buvette à Montmagny, que vous jetiez un coup d'oeil sur le "Canada", édition du cinq courant. Vous y verrez à la page 7, à droite, dans le coin, en bas, bien caché, un petit compte rendu de la belle et loyale action des conseillers de la paroisse de St-Léonard d'Aston, Comté de Nicolet. C'est ma pauvre paroisse natale, qui, sous prétexte de progrès et d'accommodation pour le public voyageur, décerne des brevets de mérite aux vendeurs de liqueurs émétales, qui porte, pour ainsi dire, à l'apothéose, ceux qui, par leur goût, savent faire de belles installations de bouteilles invitantes et "ragoûtantes" pour les pauvres ouvriers et cultivateurs.

C'est ma paroisse natale, et je regrette beaucoup, que les voyageurs de commerce ou autres viennent nous citer le mot "un petit trou sale", pardonnez-moi l'expression; et je le crois par ce qui s'est passé l'automne dernier. Il s'y est fait là la plus belle "descente", et la preuve est qu'une mère de famille s'est vue écrouler avec sa fille sous verrous, pour cinq ou six mois, aux Trois-Rivières. Je pourrais vous citer bien d'autres faits aussi tristes et que j'ai constatés moi-même en y séjournant quelques jours l'automne dernier. Si j'étais indifférent à la campagne antialcoolique que vous avez entreprise, je n'aurais rien dit, mais je tiens à ce que ma paroisse natale, on demeure encore mes vieux parents, ne soit plus le théâtre de semblables scandales et ne reste pas ainsi seule en dehors du giron des tempérants." Je vous remercie si vous jugez à propos de publier quelques remarques assez sévères sur la condition de ces conseillers que je connais pour n'avoir d'autres principes que celui de "laisser faire". Bien à vous, J. S. BEAUCHESSNE.

Si nous perdons la faveur d'un des grands du monde, nos parents et nos amis s'émouvent, prient, s'agitent pour nous faire rentrer en grâce. Combien de pêcheurs perdent tous les jours l'amitié de Dieu, et encouront son éternelle disgrâce, qui est-ce qui s'en occupe dans leur famille? Quelles prières, quelles démarches font-on pour eux? — O aveuglement! lamentable aveuglement! MONSIEUR, ras le bonheur de ma vieillesse. Oui, tu mettras une couronne de joie sur mes cheveux qui blanchissent! —Oh! quand elle saura, se disait-elle, jusqu'à quelle bassesse je suis descendue, à quel avilissement je suis dégradée! Aussi, quand on lui ôta son bandeau et qu'à cette parole sacrilège du Vénérable: "Que la lumière soit!" il se vit dans sa tenue grotesque, entouré de flammes subitement éteintes, et ombraés des glaives formant la voûte d'acier au-dessus de sa tête, il ne put dissimuler un dépit désolé. —Ces glaives, lui dit le Vénérable, indiquent que partout les frères volent à votre secours si vous observez particulièrement nos secrets loix, mais que nous serions prêts à punir le parjure, si vous vous en rendiez coupable. Aucun lieu de la terre ne vous offrirait alors un refuge contre nos armes! Horace lança sur Ragot un regard froid comme l'acier et chargé de ressentiment, qui, d'ailleurs, échappa à ce crétin de Vénérable, puis il se laissa patiemment rajuster et catéchiser. Le Vénérable, quand il lui donna le dieux balser triple sur les deux joues et sur la bouche, crut embrasser le visage d'une statue de marbre. Il lui remit ensuite le tablier, cet "emblème du travail que les plus grands hommes se sont fait un honneur de porter", une paire de gants d'hommes dont "la blancheur ne devra jamais être souillée", et une paire de gants de femme. —Nous n'admettons point de femme dans nos Loges, ajouta-t-il d'un ton doux et faux, mais en rendant

LA SCULPTURE GRECQUE

(Du bureau de Montréal) Montréal, 12.—M. J. B. Lagacé, professeur d'Esthétique et d'Histoire, a traité, hier soir, dans la salle des conférences de l'Université Laval, de l'art alexandrin dont Lysippe fut un des glorieux représentants au IVe siècle avant J. C. Un assez nombreux auditoire a écouté le conférencier parler de cette sculpture grecque qui a inspiré tant de génies dans la suite. Je vous fais parvenir un résumé de cette intéressante conférence. Les conquêtes d'Alexandre donnèrent naissance à un nouvel hellénisme plus vaste, moins original, à limite orientale. A l'aurore de cette civilisation nouvelle apparaît un art nouveau qui, comparé à l'ancien art grec semble presque un art de parvenus. Du reste, ce nationalisme à outrance fit faire à l'art d'heureuses découvertes; il força les artistes à serrer de plus près la réalité et ils créèrent le portrait; il les amena à voir ce que recèlent de poésie et d'émotion les spectacles les plus familiers et ils in-

troduisent le pittoresque dans le bas-relief et la statuaire. L'époque qui vit tous ces progrès fut assurément l'une des grandes époques de l'esprit humain; elles ont été la plus grande peut-être, si l'art n'avait rénéti avec une fidélité regrettable des habitudes de mollesse et de sensualité qui étaient en harmonie avec la dégradation d'une société qui n'avait d'autre liberté que celle de flatter ses maîtres, en attendant que l'épée d'un conquérant romain achevât de réduire en esclavage ces descendants d'une race de Grecs et de héros. Désormais les dieux n'auront plus d'autre rôle historique que celui d'éducateurs du peuple romain; c'est encore une gloire; la seule qui reste aux vaincus. Le précurseur de l'art hellénistique ou alexandrin fut Lysippe de Sicyone, le sculpteur favori d'Alexandre, le plus moderne des maîtres anciens. Il entre en scène vers le milieu du IVe siècle, alors que Phidias, Myron et Polyclète ont illustré le siècle précédent et que ses prédécesseurs immédiats, Praxitèle et Scopas, ont donné la mesure de leur maîtrise.

Cigars, Cigarettes, Tabacs, Pipes, etc, chez J. E. CAUVIN & FRERE, 76 rue St-Jean.

Le seul remède sûr contre l'abus des liqueurs. Traitement absolument scientifique. Suivi sans perte de temps, chez soi. Recommandé spécialement par le clergé Approuvé par le gouvernement. On peut consulter gratuitement le Dr MACKAY tous les jours: 33 Avenue Ste-Geneviève. Boite de poste 184. Docteur MACKAY, Québec.

Le Spécifique du Dr Mackay. Le seul remède sûr contre l'abus des liqueurs. Traitement absolument scientifique. Suivi sans perte de temps, chez soi. Recommandé spécialement par le clergé Approuvé par le gouvernement. On peut consulter gratuitement le Dr MACKAY tous les jours: 33 Avenue Ste-Geneviève. Boite de poste 184. Docteur MACKAY, Québec.

Boulangers!!! VOYEZ-Y DONC! Vous vous plaignez qu'il n'y a plus de profits dans votre commerce. C'est votre faute. Tant que vous suivrez la vieille méthode d'il y a 100 ans, vous ferez comme ferait un meunier qui moulerait son blé à bras. Pour augmenter le rendement. Pour faire de meilleur pain. Pour économiser la main d'œuvre. Employez le Pétrin Mécanique de LA CIE CHS. A. PAQUET, LTEE Nos 2 et 4 RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

dit les maux, rendit grâce au Grand Architecte de l'Univers, fit crier le tronc de la Veuve et le sac des propositions, et demanda si les ouvriers étaient "contents et satisfaits". Tous répondirent affirmativement, sauf Horace, dont le porte-monnaie venait de s'alléger de deux cents francs pour les frais de réception et les beaux yeux de la Veuve. —Pendant combien de temps travaillerez les maçons? ajouta le Vénérable. —De midi jusqu'à minuit. —Quelle heure est-il? —Minuit plein. —L'heure des crimes! gémit cocassement une voix. —A moi, mes frères, par le signe, par la batterie, par l'acclamation mystérieuse! Tous gloussèrent: "Houé! Houé! Houé!" —La comédie est finie, dit joyeusement Potard. Maintenant à la tenue de table, au banquet! C'est la seule chose qui m'intéresse dans toutes ces bêtises-là. Et il se mit à fredonner la vieille chanson maçonnique: Adorer Dieu, servir l'Etat Et n'être jamais sans maçonnerie! Mais lui l'avait accommodée à ses goûts, à ses croyances. Il avait volontiers que le seul Dieu de son choix et de son cœur, c'était son ventre. Aussi criait-il à l'oreille nerveuse de Ragot: (A suivre)

SOMMAIRE

3ère PAGE.—Comptes rendus des Parlements fédéral et provincial. Mgr Lafamme parle de la parcelle de bois du cultivateur. 4e PAGE.—Les noces d'or de la société St-Louis de Gonzague au Séminaire de Québec. 5e PAGE.—Courrier de la Province. 6e PAGE.—Une suggestion : Omer Héroux.—Le devoir de chacun : R. G. P.—Convention forestière, (suite). 7e PAGE.—L'entrevue des marchands de bois et des ministres.—Conférence du R. P. Valiquet au Collège de Lévis.—Conférence de M. Germain Beaulieu à Montréal.—Les fêtes du centenaire de Québec auront une portée impérialiste.—S. G. Mar Bruchési et le sport.—Nos anciennes cours d'appel. 8e PAGE.—La maison Paquet. 9e PAGE.—Le sport.—Jean Christolphe. 10e PAGE.—La chambre des lords.—Le "Mauretania".—Dépêches et nouvelles locales.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Observatoire de Toronto. Pronostics des prochaines vingt-quatre heures pour le district de Québec : Vent d'ouest et bruyant et froid. Température maximum et minimum : A Québec, 26 et 16 degrés ; A Montréal, 32 et 26 degrés.

LES SAINTS

DEMAIN

Saint Lubin, évêque de Chartres, 257. Sainte Mathilde, impératrice, 968.

NOTRE FEUILLETON

Nous parlons souvent de notre feuilleton, mais c'est qu'il n'est pas banal. Dans le moment nos lecteurs ont l'avantage d'y trouver un exposé fort amusant des moyens de recrutement et d'initiation utilisés par les franc-maçons. Ceux qui seraient tentés de croire à une charge n'ont qu'à se remémorer certains procédés employés par les sociétés de secours mutuels, nombreux en notre province, qui suivent de très près le rituel maçonnique, pour s'attrister des adeptes et les initier. Ils trouveront que les arguments de Hazet sont ceux de beaucoup de rabelais et qu'il ne manque pas de hommes gens disposés à jouer, sans le bien comprendre, le rôle du frère vénérable et du frère terrible. Ceci dit sans préjudice de ceux qui ont un faible pour l'équerre et qui ne dédaignent pas les avantages d'une nature spéciale que leur vaut leur titre de "free mason".

A L'UNIVERSITE

La conférence que M. Joseph Picard, manufacturier de tabac, devait donner ce soir à l'Université, est remise à lundi prochain, à cause des exercices de la névraïne à St-François-Xavier qui se fait cette semaine à la Basilique.

A BEAUMONT

Les citoyens de Beaumont viennent de faire un acte de générosité qui les honore. A la demande de la majorité de la population, le Conseil municipal, par un vote unanime, a décidé de ne permettre aucune vente quelconque de boissons enivrantes dans la paroisse. Ceci est d'autant plus courageux et digne de louanges que le bourg de Beaumont existait, nous dit-on, depuis un delà de cent ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Mgr Mathieu et M. l'abbé Edmond Paré, professeur d'histoire représenteront le Séminaire aux funérailles de M. l'abbé E. Richard, qui auront lieu demain à Ste-Anne de la Pocatière. Ils reviendront le jour même. —Mgr Tétu représentera l'archevêché aux funérailles de M. l'abbé Edouard Richard à Ste-Anne de la Pocatière. —M. le Dr Arth. Vallée a rendu témoignage ce matin pour le procès de canonisation du R. P. A. Pamphilon, rédemptoriste.

800 VERGES

De "Mercerized" assortie de nuance, valant de 20 à 25 cts, offertes demain samedi à 12 1/2 cts seulement. MARCEAU & CIE, 155, rue St-Joseph.

CE SOIR

Bourse du Travail : Union nationale des cochers. Union protectrice des cordonniers-monteurs. Union nationale des ferblantiers, couvreurs et plombiers. Chez les Zouaves : Exercices de redressement. Salle de la Garde Champlain : Exercices militaires. Salle Patroine : Exercices militaires de la Garde Jacques-Cartier. Union des tailleurs de cuir.

CHAMBRE DES LORDS

Discours de Lord Rosebery pour défendre la Chambre des Lords dont l'existence est une sauvegarde.

LONDRES, 13.

Dans ses discours devant la Ligue Libérale, hier après-midi, Lord Rosebery a appuyé surtout sur le point de la menace imminente du socialisme qui existe en Angleterre. L'ancien premier ministre a démontré la nécessité pour la Ligue de lutter pour l'impérialisme, qui comprend une politique de commerce libre. La protection, a déclaré Lord Rosebery, est un grand mal, une source de tyrannie et un fond de corruption. Il prétendit que la politique actuelle de taxes du gouvernement était de nature à amener une situation intolérable. Un temps viendra où le parti libéral devra choisir entre laisser le parti socialiste prendre la direction du pouvoir ou bien s'allier aux partisans de la protection pour combattre les socialistes. Entre les deux, il préférerait encore la protection. Cette dernière solution serait bien désastreuse, mais pas encore autant que le régime du socialisme, qui serait la ruine de l'empire, de la foi religieuse et de la prospérité du pays. Aux élections de 1907, continue Lord Rosebery, le pays a vu le parti libéral et le parti conservateur luttant chacun de leur côté pour l'abolition de la Chambre Haute au moment précis où cette chambre était l'institution la plus nécessaire pour combattre le socialisme. Autrefois le pays avait une chambre basse fortement appuyée par le veto du roi. Depuis longtemps cette prérogative a été enlevée au roi et maintenant on fait tous les efforts possibles pour faire disparaître à son tour la Chambre Haute.

Si nous comparons cet état de chose avec le système du gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement le plus démocratique du monde entier, nous trouvons qu'il existe là une loi écrite, dont aucune disposition ne peut être changée que par des procédures constitutionnelles très graves et très compliquées. Nous voyons un Sénat pour surveiller l'autorité et le président jouit encore de son droit de veto. Ici en Angleterre nous avons cette simple barrière de l'hérédité qui empêche de tomber la Chambre des Lords. Lord Rosebery a admis en terminant que la Chambre des Pairs avait besoin de réforme, mais aucune réforme n'a été suggérée par le gouvernement actuel.

LA SEMAINE PROCHAINE

On pourra choisir dans un stock immense et des mieux assortis des Etouffes à Costumes et à Robes de haute valeur pour un peu plus de la moitié du prix. 49 cts, c'est réellement donné. J. FLAMONDON & Fils, 727, Rue St-Vallier, St-Sauveur.

NOTES PERSONNELLES

M. Leblanc est à Montréal où Madame et Mesdemoiselles Leblanc partent aujourd'hui pour l'Europe via New-York. —M. Gaspard DeSerras, président de l'Ecole Technique de Montréal, est actuellement à Québec. Il est venu conférer avec les ministres provinciaux au sujet de certaines questions intéressant le nouvel établissement. —M. E. Lafleur, de Montréal, est au Château Frontenac. —M. Hayter Reed et Madame Reed, sont arrivés à Québec hier soir. —M. J. D. Dubuc, de Chicoutimi, est au Château Frontenac. —M. Robt. Dawson, de Montréal, est au St-Louis. —Le Dr Globensky, de Montréal, est à Québec et loge au St-Louis. —M. Gaston Maillet, de Montréal, est au St-Louis. —M. G. H. Cooper, de Montréal, est au Clarendon. —M. Philippe de Gruchy, de Montréal, est au St-Louis. —M. F. J. Ritchie, de Trois-Rivières, est enregistré au Clarendon. —Mademoiselle Mamie Robitaille, qui était en visite à Ottawa, chez Miles Tailleur, est revenue lundi. —Le maire Garneau et l'hon. A. Turgeon, qui étaient allés à Ottawa, sont revenus à Québec ce matin. —On annonce, pour le mois de mai, le mariage de Mademoiselle Caroline Héique, fille du sénateur Béique, avec M. Beaudry Leman, de Montréal. —M. J. A. Trudeau et Madame Trudeau sont partis pour New-York, où ils s'embarqueront sur la "Provence" pour un voyage en Italie et en Terre-Sainte. —Mgr Tanguay, de Sherbrooke, qui était au Séminaire depuis quelques jours, est retourné chez lui hier. —Le premier ministre de la province de Québec, a envoyé des invitations pour un dîner au club de la Garnison, mardi soir. —M. A. J. Auger part aujourd'hui pour New-York, où il s'embarquera sur le "Kronprinz Cecilie" pour l'Europe. M. Auger sera accompagné de son beau-frère, M. C. H. Branchaud, de Montréal. —M. Damase Welch, maître boulangier de notre ville, est depuis quelques jours retenu à sa chambre par une forte attaque de grippe.

LA BUVETTE

Il est tout probable que la buvette du Parlement sera fermée d'aujourd'hui à quelques jours.

On se demande partout quel effet aura la récente résolution adoptée par nos législateurs au sujet de la vente des liqueurs enivrantes dans l'enceinte du Palais législatif. Nous croyons que le résultat sera la fermeture presque immédiate de la buvette du Parlement.

Il appert que le premier ministre, après l'adoption de la motion Glad fit mander chez lui le restaurateur du Palais législatif, et lui donna ordre de faire toute diligence possible pour organiser un restaurant de tempérance et fermer sa buvette. Le restaurateur représenta alors au premier ministre que la fermeture de la buvette lui enlèverait sa seule source de profits au Parlement, et qu'il n'assumerait pas le risque de tenir un restaurant qui ne rapporterait probablement pas grand chose. Là-dessus, M. Gouin aurait demandé au restaurateur de fixer le chiffre de la subvention qu'il exigerait pour tenir la salle à dîner des députés. On ne sait pas encore si des arrangements définitifs ont été conclus, mais nous croyons que la buvette du parlement sera fermée d'ici à quelques jours.

TROP DE MARCHANDISES

Nos magasins sont surchargés de marchandises. Pour activer l'écoulement, il nous faut nécessairement sacrifier. Aux prix que nous vendons, vous feriez bien d'acheter, même à présent, tout ce qu'il vous faut pour le printemps. N'oubliez pas que vous avez droit, de plus, à nos boies en double. I. A. FORTIN.

ELECTION DE DIRECTEURS

A l'assemblée annuelle de la Compagnie nationale de téléphone, on a élu les directeurs suivants : MM. Georges Demers, président ; A. B. Dupuis, vice-président ; Directeurs : l'hon. A. Turgeon, l'hon. E. B. Garneau, l'hon. R. Turner, l'abbé J. H. Fréchette, curé de Ste-Claire ; le chevalier Ed. Couture, John McWilliams, H. D. Barry, Neuville Belleau et E. T. Dussault. C'est le Dr J. F. Demers qui est le secrétaire-trésorier de la compagnie.

LUNDI

Lundi prochain sera la meilleure journée pour acheter un beau Tapis "Tapestry" sur canevas "Fortunat", à 39 cts. Douze beaux patrons. Venez de bonne heure faire votre choix. J. FLAMONDON & Fils, 727, Rue St-Vallier, St-Sauveur.

AU CERCLE LOYOLA

Importante suggestion

Le cercle Loyola a eu hier soir sa séance régulière. Une importante suggestion y a été faite au sujet des fêtes de Laval et du troisième centenaire : sous les auspices de l'A. C. J. C. qui serait alors en congrès, la jeunesse canadienne-française de Québec et des environs serait invitée à se réunir au pied des deux monuments de Laval et de Champlain pour rendre hommage à ces deux grandes figures. Cette suggestion sera transmise aux comités régional et central de l'A. C. J. C.

Le camarade Turcot lut un travail où il a traité de la nécessité où sont les canadiens-français de veiller à la conservation de leur foi et de leur langue. Il a aussi appuyé sur l'importance de l'industrie, et le grand intérêt qu'ont les canadiens-français à encourager leurs propres institutions tant d'épargne, que commerciales ou mutualistes. M. Turcot a fait un travail à la fois intéressant et pratique. M. Bilodeau donnera à la prochaine séance, le 26 mars, une lecture sur "l'immigration".

LE FEU ET L'EAU !

Demain le grand jour, venez. Que tous ceux qui désirent se procurer une bonne paire de chaussures en bas du prix du gros, ne manquent pas de se rendre dès demain matin à 9 heures, chez J. A. LESAGE, Marchand de chaussures, 187 rue St-Jean.

COUR DE POLICE

En cour de police, ce matin, le nommé Fréchette, qui a plaidé non coupable, hier, à l'accusation de vol et de recel, a changé son plaidoyer et a admis sa culpabilité. Sur les représentations faites au juge par un grand nombre de personnes qui ont attesté la parfaite honorabilité du prévenu et invoqué les circonstances atténuantes, le magistrat a suspendu la sentence. Walter Barlow, de Lévis, accusé d'avoir volé un pardessus à M. Plante, hôtelier, de St-Roch, mardi dernier, a admis sa culpabilité et a été condamné à un mois de prison. Le pardessus a été retrouvé dans un magasin de seconde main.

PARDESSUS VOLÉ

Deux jeunes gens ont été arrêtés, hier, sous l'accusation d'avoir volé un pardessus qui's auraient ensuite vendu de trente cents. Ce sont les détectives Walsh et Defoy qui ont procédé à cette arrestation.

DERNIERE HEURE

AU PARLEMENT

L'inauguration de la nouvelle salle des bills privés—Plusieurs délégations importantes

A 11 hrs. a. m., le comité des Bills privés a inauguré solennellement sa salle qui a reçu une si magnifique toilette depuis la dernière session. C'étaient aussi l'inauguration du nouveau président, M. Maurice Perreault, qui avec sa distinction caractéristique, saura donner un cachet de dignité aux délibérations de ce comité. En prenant le siège présidentiel, M. Perreault s'exprime ainsi : "Avant de procéder à l'ordre du jour, permettez-moi, messieurs, de vous remercier de m'avoir fait l'honneur de m'appeler à la présidence de ce comité qui a une part si importante dans la législation de la Chambre. "Je désire attirer votre attention sur le droit de reconsidération que vous avez cette année par le trois quart des votes.

"Aussi j'aime à faire remarquer que nous devons au gouvernement et en particulier à notre ex-président, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics, une salle confortable sous tous les rapports. A ce propos, il m'incombe une obligation bien rude, c'est de prier les membres de ce comité de faire le sacrifice de la pipe et des cigares, de ne pas fumer ici cette année.

Alors, on procède. M. Cardin propose que le comité reconsidère la décision prise à sa dernière séance fixant le quorum à 9 membres, pour maintenant le fixer à 7. Cette motion a été perdue.

Le Bill 49—Loi concernant la substitution de Charles Leduc, a été adopté sans modification.

Le Bill 33—Loi constituant en corporation la ville de St-Pierre est ajourné au 19 courant sur demande de son promoteur.

De même, le Bill 42—Loi pourvoyant au partage provisoire des biens de feu John Redpath—est remis au 24.

Ensuite vient la loi amendement la charte du village de Rosemont. Il s'agit de déterminer les limites du village, de donner le pouvoir au conseil de fixer le nombre de quartiers et de décider quelle sera la qualification exigée pour être conseiller ainsi que des règlements pour la construction des trottoirs. Le premier et le dernier items sont ajournés à mardi prochain, tandis que la qualification des conseillers est fixée à \$600 de propriété foncière ou à \$2,000 comme demandé, le reste du bill est adopté.

L'hôpital Alexandra, de Montréal obtient que le nombre de ses gouverneurs soit porté de 16 à 17.

Le projet de loi concernant le "Boys' Home of Montreal" est adopté presque sans modification et la préambule de la loi incorporant la "Strathcona Fire Insurance Company" est aussi adoptée. Le comité s'ajourne à mardi prochain.

M. J. H. Walsh, gérant du Québec Central, et les députés des comités traversés par cette voie, demandent au gouvernement des octrois pour la continuation de ce chemin de fer. Une délégation du comté d'Ottawa composée de MM. Lafrenière, maire de Northfield ; Richard Moore, maire de Wright, et du Dr Synack, maire de Graceland, a eu une longue entrevue avec les honorables Devlin et Taschereau, au sujet du pont projeté sur la Gatineau. M. l'abbé A. Génier, curé du Rapide de l'Original, et M. l'abbé E. Coursol, curé du Lac des Ecoles, accompagnés de M. le député Gendron, ont fait visite à l'hon. M. Devlin, dans l'intérêt de leurs paroisses respectives.

REUNION DU BARREAU

Importante résolution du Conseil relativement à la nomination d'un protonotaire à Québec

En cour Supérieure, mardi dernier, l'hon. Juge Lemieux avait attiré l'attention du Barronier du Barreau, l'hon. M. Flynn sur l'état de désorganisation où se trouve le bureau du protonotaire, en l'absence d'un titulaire à ce poste. Il y a déjà plus de six mois que la position de protonotaire est vacante et l'administration de la justice en souffre, a déclaré l'honorable magistrat, ajoutant que le conseil du Barreau devrait faire des représentations au procureur-général à ce sujet.

Ce matin, à une assemblée générale du Barreau convoquée par M. Flynn, les remarques de l'hon. Juge Lemieux ont été lues. Après deux heures de délibérations, on a adopté une motion autorisant le Barronier à faire parvenir les remarques du Juge Lemieux au procureur-général et à lui faire les observations qu'il jugera à propos, le Barreau se réservant toute action ultérieure.

L'ABBÉ NAUDET

Nous avons déjà annoncé que M. l'abbé Dabry, visé, en même temps que M. l'abbé Naudet, par un décret du Saint-Office, s'était empressé de faire sa soumission. Il en a été de même pour M. l'abbé Naudet qui écrit au Saint Père : "... Je m'incline respectueusement devant la sentence qui me frappe."

MAIN COUPÉE

Pénible accident arrivé ce matin à la manufacture de chaussures de M. Dion à St-Roch

Un bien triste accident est arrivé ce matin, vers dix heures, à la manufacture de chaussures de M. Dion, à St-Roch. Un pauvre ouvrier nommé Joseph L'Heureux, employé à cette manufacture, travaillait avec une machine pour tailler les semelles. A un moment donné, il se pencha au-dessus de sa machine, pour saisir la lanterne de cuir qui débordait de l'autre côté, lorsque le pied qu'il avait sur le pédale pour mettre la machine en mouvement, lui échappa. En voulant se garantir avec sa main gauche, il se fit prendre les deux premiers doigts de cette main, dans deux roues d'engrenages, qui servent à mettre en mouvement les couteaux qui taillent les semelles. Le malheureux eut les deux doigts littéralement broyés et arrachés.

Ses camarades attirés par ses cris de douleur se portèrent immédiatement à son secours. Il fut transporté, en voiture à l'Hôtel-Dieu, où les soins les plus urgents lui furent prodigués par les médecins de l'institution.

LA COMMISSION

Le bureau de la commission du parc des batailles sera à Québec.—Les séances auront lieu ici

L'hon. Adélard Turgeon est arrivé, ce matin, d'Ottawa où il a rencontré ses collègues de la commission du Parc des Plaines d'Abraham. Il est difficile de dire ce qui s'est passé à la réunion vu que la loi mettant \$200,000 à la disposition de la Commission n'est venue devant le Sénat qu'hier et vu aussi que l'ordre en Conseil nommant les commissaires n'est pas encore publié.

Cependant il nous fait grand plaisir de pouvoir annoncer que la Commission a décidé d'avoir son bureau et de s'établir à Québec. Il paraîtrait aussi que nos Commissaires québécois ont réussi dans le bon travail qu'ils ont fait pour que les fêtes du tricentenaire aient le caractère véritable des événements qu'elles doivent commémorer.

BANQUET DU BARREAU

Le banquet annuel du Barreau a été fixé au 2 avril. C'est la décision qui a été prise à l'assemblée tenue au palais de justice ce matin.

LES BUVETTES

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—Dans une conférence à l'Église méthodiste St-James, hier soir l'hon. Geo. E. Hooper, ex-ministre des finances, a déclaré que tous les bars devraient être supprimés à Montréal.

EMPRUNT MUNICIPAL

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—La ville a enfin décidé hier de faire un emprunt de cinq millions. Les soumissions vont être demandées incessamment et devront être adressées au bureau du greffier avant le 27 mars. L'emprunt est pour quarante ans et 25 pour cent en sera payé le 1er mai, 50 pour cent le 1er juin et 25 pour cent le 1er novembre.

PUGILAT

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 13.—Louis Beausé, notre boxeur montréalais, a vaincu à la huitième ronde, hier soir, Jack Jones de Londres. Cette séance de pugilat devait se faire en quinze rounds, mais la tenacité et les coups rudes de Beausé l'ont raccourci.

UNE SUCCESSION

Vous n'avez qu'un congé par semaine, pourquoi ne pas le passer agréablement ? Vous avez des parents à la campagne, allez les voir : le Pacifique Canadien vous en offre toutes les facilités.

Chaque dimanche, un train part pour Trois-Rivières à 9 heures a. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, Pont Rouge, Portneuf, Batiscau, etc., où vous pourrez passer une journée délicieuse, et revenir à bonne heure le soir par le train arrivant à Québec à 9 40 p. m.

Vous pouvez acheter un billet de retour valable sur ce train, au prix d'un simple billet de première classe, pour toute station entre Québec et Trois-Rivières.

ALARMES

Deux alarmes ont été sonnées ce matin pour des feux de cheminée. La première à sept heures et trente minutes, à la boîte 125 et la seconde à la boîte 124 à dix heures. Il n'y a pas de dommages dans aucun cas.

Le Grand Euchre annoncé pour DIMANCHE SOIR, le 15 MARS, est remis à LUNDI SOIR, le 16 MARS courant.

LE " MAURETANIA "

Le nouveau Leviathan bat tous les records précédemment établis sur l'océan Atlantique

Queenstown, 13.—Le "Mauretania", de la ligne Cunard, qui est arrivé hier de New-York, a battu tous les records de vitesse sur l'Atlantique-nord. Il a fait en moyenne 24 1/2 nœuds à l'heure pendant tout le voyage, dépassant ainsi le record de 23.90 nœuds qu'il avait lui-même établi. La plus forte moyenne quotidienne du "Lusitania" dans une traversée vers l'Europe a été de 23.32. La meilleure course d'une journée a été faite mardi, à une vitesse de 24.77 nœuds à l'heure. Elle avait déjà été égalée auparavant, car le 29 janvier, le "Mauretania" avait fourni la même vitesse pendant une journée, dans une traversée de l'ouest à l'est. La plus haute moyenne de vitesse réalisée par les paquebots allemands est de 23.58 nœuds. Elle a été fournie par le "Kaiser Wilhelm II."

D'UN SAMEDI A L'AUTRE

A partir de samedi, 14 mars, des Tweeds anglais et écossais des plus nouveaux seront confectionnés en habillements, dernier genre, pour \$3.90. Venez donner votre mesure de suite à notre tailleur expert. Satisfaction garantie ou argent remis. J. PLAMONDON & Fils, 727, Rue St-Vallier, St-Sauveur.

AU MANÈGE MILITAIRE

Les Voltigeurs de Québec, 9ème régiment ont inauguré leur saison de manœuvres, au manège militaire, hier soir. Les huit compagnies ont passé deux heures à manoeuvrer sous le commandement du lieutenant-colonel Evan-tour. Ce dernier, à la fin des exercices, a harangué les soldats, leur rappelant combien était nécessaire la discipline et désirable un parfait alignement.

VERITABLE SUCCÈS

Les Chasseurs Salaberry travaillent avec ardeur à l'organisation de leur grand Euchre qui aura lieu à la salle St-Pierre au mois d'avril. Ce sera certainement l'un des plus beaux Euchres de la saison ; un grand nombre de riches cadeaux seront donnés en prix aux heureux gagnants. En un mot, ce sera un véritable succès. Les cartes seront mises en vente prochainement. Hâtez-vous de vous en procurer car le nombre est strictement limité.

DEMAIN

Samedi, nous mettrons en vente un beau prelat anglais à 19 cts l'envers leno-rouge. C'est une occasion véritable. Hâtez-vous de venir choisir votre patron.

J. PLAMONDON & Fils, 727, Rue St-Vallier, St-Sauveur.

LA BANQUE DE MONTRÉAL
SUCCURSALE ST-ROCH
COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH
DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES
INTÉRÊT CRÉDITÉ 4 FOIS L'AN
H. DesRIVIÈRES, Gérant.

DEMAIN SAMEDI

Une grande vente sera faite dans notre département de matinées. Une visite est sollicitée.

MARCEAU & CIE

155, rue St-Joseph.

NOUVELLES DE LEVIS

Élu préfet du comté. M. F. X. Couillard, notaire, de St-Joseph de Lévis, vient d'être élu à l'unanimité, préfet du comté de Lévis en remplacement de M. Albert Cantin, de St-Télesphore. Nous félicitons chaleureusement M. Couillard.

Les Italiens

La gare de l'Intercolonial, hier, était remplie d'Italiens, venant de Montréal. Ils vont à St-Philippe de Néri, travailler pour la Transcontinental.

Euchres

Les Artisans de Lévis donneront un Euchre ce soir, dans leurs salles de la rue Eden. Ce Euchre est donné pour les membres seulement. Les citoyens de Lévis donneront le 19 courant un grand Euchre, pour dédommager les Religieuses de l'Hospice Notre-Dame, des dépenses qu'elles ont faites pour secourir les Soeurs du Couvent du Cap St-Ignace.

AVANTAGEUX POSTE DE COMMERCE A LOUER

Le premier étage de l'édifice de la Chambre de Commerce, coin des rues Dalhousie et St-Paul, tel qu'occupé actuellement par la succursale de la maison J. B. Rolland & Fils, est à louer à partir du 1er mai prochain. C'est l'un des meilleurs postes de commerce de la Beauce-Ville. Peut être aussi converti en bureaux. S'adresser au Secrétaire de la Chambre de Commerce.

EN CORRECTIONNELLE

Cinq prisonniers en cour de recorder ce matin tous étrangers à notre ville. Trois ont été libérés sur promesse de quitter la ville. Le quatrième sera obligé de payer \$5.00 au trésor municipal ou faire quinze jours de prison. Enfin le cinquième a été condamné à \$10.00 d'amende et les frais ou 1 mois de prison.

Un individu de St-Malo était aussi devant la cour, ce matin, pour répondre à l'accusation d'avoir attelé un chien dans les rues de la ville. Après une verte sermonne, le juge l'a condamné à \$2.00 d'amende ou 8 jours de prison.

Plusieurs causes pour enlèvement de la neige et construction en bois ont aussi été entendues. Le Jugement dans la cause des épiciers accusés d'avoir tenu leurs magasins ouverts lors de l'élection municipale n'est pas encore rendu. Nous l'attendons de jour en jour.

EUCHRE

On annonce pour les 6 et 7 avril prochain à la salle St-Pierre à St-Sauveur un grand concours de euchre au bénéfice du "Fonds de secours des pompiers" sous le patronage du maire Garneau.

Cigares sans Rivaux : GARCIA MORENO ET POLO . . . 50

DECES

JOBIN.—Décédé le 12 mars 1908, sieur Louis Jobin, barbier, à l'âge de 29 ans et 8 mois, époux de dame Marie Tremblay, il laisse pour déplorer sa perte une épouse et un enfant. Les funérailles auront lieu lundi matin à 9 heures. Départ de la maison mortuaire, No 140 rue St-Olivier à 82 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BLOIN.—En cette ville, le 12 mars 1908 à l'âge de six mois, Joseph-Edouard Maurin, enfant bien aimé de Pierre Bloin, de la maison F. Bloin. Les funérailles auront lieu samedi, à 4 hrs 14 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, No 71, Boulevard St-Sauveur à 3 40 hrs pour se rendre à l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Sauveur lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE

HALLE.—Vendredi le 20 mars, sera chanté à 9 heures, à Ste-Marguerite, le service anniversaire du Rév. Étienne Halle. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

TERRAINS A CONCEDER

Plusieurs terrains magnifiques lots de terrain à conceéder à St-Sauveur, à l'ouest de la rue Carillon, dans un endroit très avantageux, à proximité du marché St-Pierre. Argent à prêter sur hypothèque. S'adresser à Jos. Savard, notaire, 802, rue St-Vallier.

DEMANDES

ON demande au Collège de Lévis, deux conseillers à St-Sauveur, de leurs certificats pour le service des chambres et docteurs. 11 mars—0

ON demande un médecin à Cacouna. C'est un bel endroit que les touristes en été fréquentent beaucoup. Un jeune homme actif et intelligent pourrait y réussir très bien. S'adresser au Curé ou au Maire. 7 mars—6

ON demande deux jeunes filles, ayant quelques années d'expérience dans la écriture, sachant parler anglais et français. Inutile de se présenter sans bonne recommandation. S'adresser à J. A. Kirouac & Cie, 34 rue de la Fabrique. 7 mars—6

ON DEMANDE un commis d'expérience pour prendre charge du département de Médecine pour Hommes, ainsi que toutes les autres fonctions connexes. Les personnes intéressées commencent à la marchandise. De très bons salaires pour les personnes compétentes. F. Simard & Cie, 142 Rue St-Joseph. 6 mars—0

LOGEMENT DEMANDÉ

UN jeune couple sans enfants demande un logement de quelques pièces dans un endroit central de la Haute-Ville. S'adresser par lettre à L. D. P., bureau de l'Action Sociale. 7 mars—0

ON DEMANDE un solliciteur, pour voyager en voiture et faire la livraison de nos produits dans la ville de Lévis et ses alentours.

THE ROCK CITY CIGAR CO.

&lt;